

Statistics Belgium

# Chers lecteurs,

Citoyens, journalistes, consommateurs, étudiants, entrepreneurs, décideurs politiques, chercheurs..., tous ont besoin de chiffres fiables et de statistiques. Afin de répondre à ces besoins, la Direction générale Statistique - Statistics Belgium produit un vaste éventail de chiffres sur la Belgique.

Les Chiffres-clés 2017 présentent un échantillon des statistiques que nous publions tout au long de l'année. Cette sélection contient des chiffres de base sur la population, la société, le territoire, l'environnement, l'économie, l'immobilier, la construction, la mobilité et le transport. Des cartes, des tableaux et des graphiques parlants dévoilent non seulement les tendances observées en Belgique, mais situent aussi notre pays dans une perspective européenne.

Vous pouvez également consulter notre site internet Statbel si vous souhaitez davantage de chiffres ou des commentaires. Ce site vous donne aussi accès à nos autres services. Grâce à notre base de données en ligne be.STAT, récemment modernisée, vous pouvez facilement composer et télécharger vous-même des tableaux. Notre portail Open Data vous propose des fichiers en format 'ouvert' libres et faciles à réutiliser. Grâce aux flux RSS et via Twitter et Facebook, vous restez informés des chiffres les plus récents. Si vous vous abonnez à notre newsletter, vous recevrez un aperçu des nouveautés chaque semaine dans votre boîte mail.

Je vous souhaite une passionnante découverte de notre pays au travers des chiffres et vous invite à surfer sur <a href="www.statbel.fgov.be">www.statbel.fgov.be</a> pour obtenir encore plus de chiffres et de statistiques.

Nico Waeyaert Directeur général

Direction générale Statistique - Statistics Belgium SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

# Direction générale Statistique - Statistics Belgium

La Direction générale Statistique – Statistics Belgium (DG Statistique) collecte, produit et diffuse des chiffres fiables et pertinents sur l'économie, la société et le territoire belges. La collecte s'effectue à l'aide de sources de données administratives et d'enquêtes. La production est réalisée de manière qualitative et scientifique. Les statistiques sont diffusées en temps opportun et de manière conviviale. La DG Statistique garantit que, d'une part, la vie privée et les données confidentielles sont protégées et que, d'autre part, les données sont utilisées à des fins exclusivement statistiques.

Sauf mention contraire en bas du tableau ou du graphique, les données de cette publication ont été collectées et calculées par la DG Statistique. Les comparaisons internationales proviennent d'Eurostat. Les chiffres de cette publication peuvent être repris moyennant mention explicite de la source.

#### Éditeur responsable

Nico Waeyaert Direction générale Statistique - Statistics Belgium

Bd Albert II 16, B-1000 Bruxelles

#### Renseignements

Courriel: statbel @economie.fgov.be

Tél. 0800 120 33

Code de la publication : S000.01F/2017 Numéro d'entreprise : 0314.595.348

# Table des matières

	Population		
	<i>Y</i>	A I Population au 1er janvier 2017	6
		B I Evolution démographique	8
		C I Vieillissement et structure de la population par âge	11
		D I Population étrangère	15
••	Territoire et d	environnement	
		A I Superficie et utilisation du sol	22
		B I Agriculture	
		C I Déchets	28
$\bullet \bullet \bullet$	Economie		
		A I Produit intérieur brut	32
		B I Prix à la consommation	38
		C I Indice des prix à la production	44
		D I Démographie des entreprises	52
		E I Faillites	58
		F I Structure des entreprises	66
••••	Immobilier e	t construction	
		A I Prix de l'immobilier	74
		B I Permis de bâtir	76
		C I Inventaire des bâtiments en Belgique	78
••••	Mobilité et tra	ansport	
		A I Véhicules	82
		B I Transport de marchandises	87
		C I Transport maritime	88
		D I Accidents de la route	89
••••	Société		
		A I Emploi et taux d'emploi	96
		B I Salaire	102
		C I Chômage et taux de chômage	
		D I Population inactive	107
		E I Pauvreté	108
		F I Revenus	
		G I Dépenses des ménages	
		H I Enseignement	118
••••	● ● Autres produi	ts et services de la DG Statistique	122





Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Belgique comptait officiellement 11.322.088 habitants, dont 57,6 % habitaient en Flandre, 31,9 % en Wallonie et 10,5 % en Région de Bruxelles-Capitale. Enfin, un peu moins de 1 % de la population résidait dans une des communes de la Communauté germanophone.

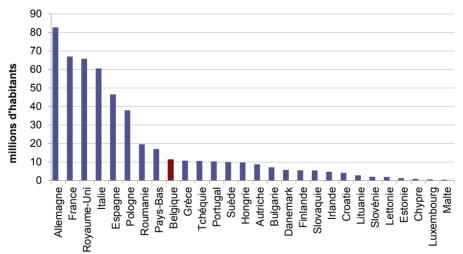
Population totale de la Belgique et de ses Régions au 1er janvier 1997, 2007 et 2017									
	1997	%	2007	%	2017	%			
Belgique	10.170.226	100,0%	10.584.534	100,0%	11.322.088	100,0%			
Région de Bruxelles-Capitale	950.597	9,3%	1.031.215	9,7%	1.191.604	10,5%			
Région flamande	5.898.824	58,0%	6.117.440	57,8%	6.516.011	57,6%			
Région wallonne	3.320.805	32,7%	3.435.879	32,5%	3.614.473	31,9%			
dont Communauté germanophone	69.703	0,7%	73.675	0,7%	76.920	0,7%			

6

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la population de l'Union européenne (UE28) était estimée à 511.805.088 millions d'habitants.

Avec un poids démographique non négligeable, la Belgique se classe en neuvième position et représente 2,2 % de la population totale de l'Union. Cette position tend d'ailleurs à se renforcer ces dernières années, grâce à une dynamique démographique supérieure à la moyenne européenne.





Source: Eurostat - Chiffres provisoires

#### B I Évolution démographique

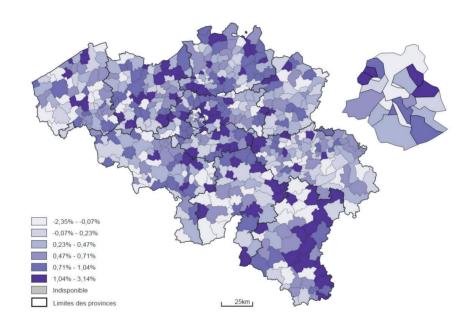
Au cours de l'année 2016, la population résidant en Belgique a augmenté de 54.178 personnes. Cette croissance est toujours due en majeure partie au solde migratoire international, qui s'élevait à 42.239 unités. L'excédent des naissances sur les décès représentait quant à lui 13.105 unités. Le nombre de décès a légèrement diminué par rapport à 2015. 108.056 individus sont décédés en 2016 contre 110.508 en 2015. La croissance annuelle de 0,48% s'avère un peu plus faible qu'en 2015 où elle atteignait 0,53%.

Accroissement annuel de la popul	ation		
Année	1996	2006	2016
Population au 1er janvier	10.143.047	10.511.382	11.267.910
Mouvement naturel			
Naissances	115.214	121.382	121.161
Décès	104.140	101.587	108.056
Excédent des naissances	11.074	19.795	13.105
Mouvement migratoire			
Immigration	70.581	137.699	160.484
Emigration	57.867	88.163	118.245
Solde migratoire	12.714	49.536	42.239
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)	27.179	73.152	54.178
Taux de croissance	0,27%	0,70%	0,48%
Population au 31 décembre	10.170.226	10.584.534	11.322.088

Q

La majorité des 589 communes du pays ont enregistré une croissance démographique positive en 2016 alors que 111 d'entre elles ont vu leur population diminuer. Les hausses les plus sensibles ont été enregistrées dans plusieurs villes telles que Anvers, Gand, Malines, Louvain, Liège ainsi que dans quelques communes bruxelloises (Woluwe-Saint-Lambert, Evere, Anderlecht). Les croissances relatives les plus rapides s'observent essentiellement dans de petites communes (moins de 10.000 habitants), à l'exception de Machelen et Evere. C'est à Wijnegem en province d'Anvers que l'on observe le plus fort accroissement en passant de 9.365 habitants au 1er janvier 2016 à 9.659 habitants au 1er janvier 2017 (+3,1%).

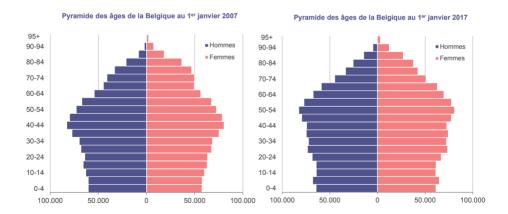
#### Evolution de la population par commune en 2017



#### C I Vieillissement et structure de la population par âge

La population résidant en Belgique au 1<sup>er</sup> janvier 2017 continue de vieillir. La structure par âge et par sexe, représentée graphiquement par une pyramide des âges, illustre clairement cette évolution

Les classes d'âge de plus de 80 ans sont en légère augmentation par rapport à la situation de 2007. Si les classes d'âge nées durant le baby-boom restent importantes, le poids de ce groupe s'est quelque peu réduit au cours de la décennie écoulée. Le nombre de très jeunes enfants ne progresse pas. Aux âges les plus jeunes, il y a plus d'hommes que de femmes (le rapport de masculinité restant en Belgique, comme pratiquement partout ailleurs, de 105 garçons pour 100 filles à la naissance). Les femmes deviennent plus nombreuses aux âges plus élevés en raison d'un taux de mortalité plus élevé chez les hommes à tous les âges de la vie.



Il en découle un déséquilibre entre les sexes de plus en plus marqué avec l'âge. Ainsi, parmi les octogénaires, on recense près de deux fois plus de femmes que d'hommes. Parmi les nonagénaires, les femmes sont près de trois fois plus nombreuses que les hommes.

La pyramide des âges n'est pas homogène en Belgique. En effet, la Région de Bruxelles-Capitale est clairement plus jeune que les deux autres régions, avec une proportion plus importante de jeunes (23 % de moins de 18 ans) et moindre de personnes âgées (13,1 %). Si la Région wallonne se rapproche de la moyenne nationale, la Région flamande s'en éloigne plus fortement, en raison d'un vieillissement plus prononcé. On y recense, en effet, moins de jeunes (19,4 %) et plus de personnes âgées (19,8 %). Au cours des dernières années, ces différences de structure d'âge entre les régions se sont plutôt accentuées.

La proportion de personnes âgées fournit une indication du vieillissement au niveau local. On constate d'importantes disparités dans ce domaine au niveau du territoire belge. Ainsi, plusieurs communes du littoral dépassent le cap des 30 % de 65 ans et plus (contre seulement 18,5 % pour l'ensemble de la Belgique). C'est le cas de De Haan, Knokke-Heist, Coxyde, La Panne, Middelkerke et Nieuport . Sans atteindre ce seuil, plusieurs communes wallonnes dépassent les 20% de seniors : citons notamment Chaudfontaine, Vresse-sur-Semois, Spa, Neupré, Bouillon, Daverdisse, Florenville ou encore Montigny-le-Tilleul, Gerpinnes et Waterloo. En région bruxelloise, le phénomène est beaucoup plus contrasté : entre des communes du centre où moins de 10% de population est âgée de plus de 65 ans (Saint-Josse-ten-Noode, Saint-Gilles et Schaerbeek) et des communes du Sud dépassant la moyenne nationale (Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Pierre et Uccle).

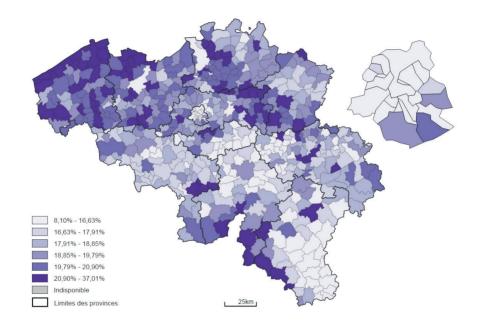
Ventilation par classe d'âge au 1er janvier 2017 selon les régions									
	0-17 ans	%	18-64 ans	%	65 ans et plus	%			
Belgique	2.294.639	20,3%	6.932.352	61,2%	2.095.097	18,5%			
Région de Bruxelles-Capitale	273.697	23,0%	761.418	63,9%	156.489	13,1%			
Région flamande	1.264.376	19,4%	3.964.600	60,8%	1.287.035	19,8%			
Région wallonne	756.566	20,9%	2.206.334	61,1%	651.573	18,0%			

Parallèlement au vieillissement de la population, l'espérance de vie à la naissance poursuit son augmentation en Belgique. De 1996 à 2016, elle a crû de 4,0 années pour passer de 77,2 à 81,3 ans, soit un gain d'espérance de vie de 2,3 mois, en moyenne, chaque année, durant 21 ans. On notera le nouveau progrès important de l'espérance de vie en 2016 (+0,4 an), après le léger recul de 2015.

Espérance de vie à la naissance (en années)								
Années	1996	2006	2016					
Hommes	73,9	76,5	78,8					
Femmes	80,5	82,2	83,7					
Total	77,2	79,4	81,3					

Cette évolution est plus favorable aux hommes (+4,9 années) qu'aux femmes (+3,1 années), ce qui conduit à une réduction progressive de l'écart d'espérance de vie entre les sexes. En 2016, les femmes conservent néanmoins une espérance de vie à la naissance sensiblement supérieure à celle des hommes : respectivement 83,7 ans et 78,8 ans.





#### D I Population étrangère

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Belgique comptait 1.327.776 personnes de nationalité étrangère, soit 11,7 % de la population résidente totale. Vingt ans plus tôt, les ressortissants étrangers représentaient 8,8 % de la population du Royaume, soit 932.161 personnes.

Cette population étrangère se compose essentiellement de ressortissants d'un pays de l'Union européenne. Les Européens de l'Union représentent, en effet, 67,4 % de la population étrangère au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette proportion reste constante puisqu'elle s'élevait déjà le 1<sup>er</sup> janvier 2007 à 67,9%. Les Français, Italiens et Néerlandais restent d'ailleurs, cette année encore, les étrangers les plus nombreux au sein de notre pays.

Principaux pays de nationalité des ressortissants étrangers résidant en Belgique							
	2007 2017						
Pays de nationalité	Nombre	%	Place	Nombre	%	Place	
France	125.061	13,4%	2	164.410	12,4%	1	
Italie	171.918	18,4%	1	156.726	11,8%	2	
Pays-Bas	116.970	12,6%	3	153.736	11,6%	3	
Maroc	80.587	8,7%	4	82.586	6,2%	4	
Roumanie	10.252	1,1%	15	80.669	6,1%	5	
Pologne	23.644	2,5%	10	71.457	5,4%	6	
Espagne	42.768	4,6%	5	63.043	4,7%	7	
Portugal	28.726	3,1%	8	45.816	3,4%	8	
Allemagne	37.625	4,0%	7	39.501	3,0%	9	
Turquie	39.882	4,3%	6	36.167	2,7%	10	
Autres	254.728	27,3%		433.665	32,7%		
Tous les pays	932.161	100%	_	1.327.776	100%	-	

Les principaux pays de nationalité de ces résidents étrangers sont la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Maroc et la Roumanie. Les citoyens de ces pays représentent près de la moitié (48,1 %) de la population étrangère en Belgique.

Il y a vingt ans, à l'exception de la Roumanie, on retrouvait déjà ces mêmes pays en tête du classement des pays de ressort des habitants de nationalité étrangère, mais dans un ordre quelque peu différent. La Roumanie et la Pologne sont les pays dont le nombre de ressortissants s'est accru le plus rapidement au cours de ces années dans notre pays. La part de Roumains continue d'ailleurs de croître : de 5,5% des étrangers (70.766 individus) au 1er janvier 2016, elle est passée à 6,1% un an plus tard (80.669 individus).

Parmi les autres pays importants, l'Italie (de 22,8 en 1997 à 11,8% en 2017), le Maroc (de 15,2 à 6,2 %) et la Turquie (de 9,1 à 2,7 %) continuent de voir leur importance relative diminuer au fil du temps. Ces diminutions ont été de pair avec un mouvement important d'acquisitions de la nationalité belge.

La répartition de la population de nationalité étrangère est très variable dans le pays. De nombreux ressortissants étrangers résident dans l'agglomération bruxelloise, où ils font presque part égale avec les citoyens belges dans certaines communes. C'est notamment le cas à Ixelles (49,2 %), à Saint-Gilles (48,5 %) et à Etterbeek (47,3 %).

Le pourcentage d'habitants de nationalité étrangère reste élevé en dehors des limites de la Région de Bruxelles-Capitale. C'est notamment le cas de toutes les communes jouxtant la Forêt de Soignes, de Tervuren à Waterloo. Dans la très grande majorité des cas, il s'agit de ressortissants européens. Ainsi, on retrouve de nombreux Néerlandais, Britanniques et Allemands dans les communes flamandes de l'Est de Bruxelles : Tervuren et Overijse. Au sud de Bruxelles, ce sont plutôt les ressortissants de pays latins qui sont les plus représentés : Français et Italiens sont les populations étrangères les plus importantes à Waterloo. A Linkebeek et Rhode-Saint-Genèse, les Portugais s'immiscent également dans ce « top ». Les grands centres urbains comme Anvers et Liège se composent aussi d'une part importante d'étrangers (20% environ pour ces deux villes).

De nombreux ressortissants étrangers vivent par ailleurs dans une série de communes frontalières qui bordent les agglomérations de Lille (France), d'Aix-la-Chapelle (Allemagne), de Maastricht (Pays-Bas) et de Luxembourg, dont ils sont souvent originaires. Certaines autres communes frontalières se composent aussi de bon nombre d'étrangers. Citons le cas particulier de la commune de Baerle-Duc en province d'Anvers dont plus de la moitié de la population est de nationalité étrangère (50,5%) – population étrangère composée à 89,9% de nationaux néerlandais!

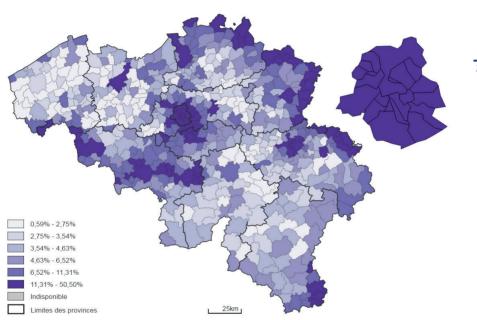
Enfin, de nombreux étrangers vivent également le long de l'ancien axe industriel wallon, où l'implantation étrangère peut être qualifiée d'historique. C'est le cas des Italiens dans les communes du Borinage et du Centre (autour de La Louvière).

Nationalité antérieure des personnes ayant acquis la nationalité belge								
		2006						
Pays de la nationalité antérieure	Nombre	%	Place	Nombre	%	Place		
Maroc	7.753	24,3	1	3.996	12,5	1		
Roumanie	429	1,3	13	1.535	4,8	2		
Pays-Bas	692	2,2	8	1390	4,4	3		
Pologne	550	1,7	11	1.243	3,9	4		
Italie	2.360	7,4	3	1.048	3,3	5		
Russie	487	1,5	12	1029	3,2	6		
Congo (Rép.Dém.)	1.569	4,9	4	1.016	3,2	7		
Turquie	3.204	10,1	2	989	3,1	8		
Arménie	206	0,6	30	868	2,7	9		
Cameroun	250	0,8	26	845	2,6	10		
Autres	14.360	45,1	-	15.125	56,3	-		
Tous les pays	31.860	100	-	31.935	100	-		

Au cours de l'année 2016, 31.935 personnes ont acquis la nationalité belge. Les principaux pays d'origine des personnes naturalisées belges en 2016 sont le Maroc, la Roumanie, les Pays-Bas et la Pologne.

Il y a dix ans, le Maroc, la Turquie, l'Italie et la République démocratique du Congo constituaient les quatre premières nationalités antérieures des nouveaux Belges. La Russie, le Cameroun, la Roumanie, la Pologne et l'Arménie ne faisaient alors pas partie du top dix.

## Etrangers par commune au 1er janvier 2017



19





#### A I Superficie et utilisation du sol

La Belgique s'étend sur une superficie terrestre de 30.528 km² et couvre 3.454 km² de la mer du Nord. La Wallonie représente 55,2% de cette superficie globale, soit un peu plus que la Flandre avec 44,3%.

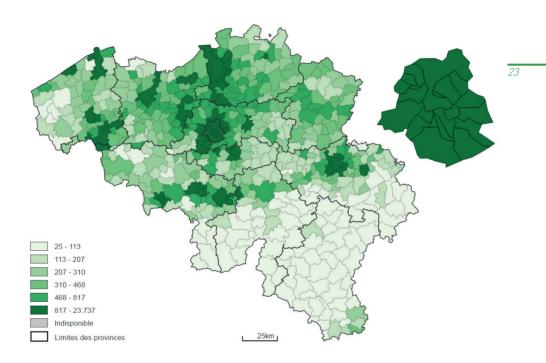
Toutefois, la densité de population 44% en Flandre est deux fois plus élevée qu'en Wallonie. Les Ardennes surtout sont relativement peu peuplées.

Les terres agricoles occupent la majeure partie de cette superficie terrestre, viennent ensuite les forêts et les terrains bâtis. La superficie bâtie croît d'année en année, essentiellement au détriment des terres agricoles. Par contre, les forêts et les autres zones naturelles restent relativement stables.



- Terres agricoles totales
- Forêts et autres terrains boisés
- Terrains bâtis et terrains connexes
- Divers
- Eaux

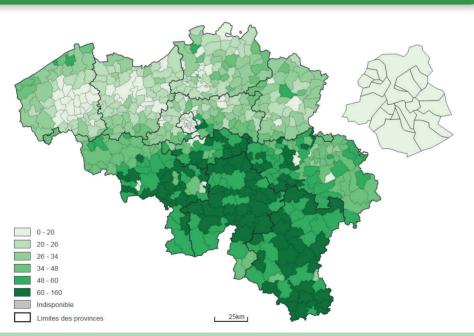
## Densité de la population par commune au 1er janvier 2017



# Le nombre d'exploitations agricoles et horticoles baisse chaque année en Belgique.

Toutefois, la superficie totale de l'ensemble des exploitations recule moins vite. En moyenne, les exploitations ne cessent donc de s'agrandir. En 36 ans, la superficie moyenne des exploitations a plus ou moins triplé, tant en Flandre (de 8,4 ha en 1980 à 25,9 ha en 2016) gu'en Wallonie (de 20,8 ha à 58,1 ha).

#### Superficie moyenne des exploitations agricoles en 2015 (en ha)



Agriculture et horticulture				
Moyens de production	2014	2015	2016	2016/2015
Nombre d'exploitations	37.194	36.913	36.910	0,0%
Main-d'oeuvre	n.d.	n.d.	n.d.	-
dont temps plein	n.d.	n.d.	n.d.	-
Superficie agricole utilisée (en ha)	1.333.398	1.344.329	1.352.953	+0,6%
Main-d'œuvre/exploitation	n.d.	n.d.	n.d.	-
Animaux (x 1000)				
Bovins	2.477	2.503	2.501	-0,1%
dont vaches laitières et allaitantes	956	974	988	+1,4%
Porcins	6.350	6.364	6.177	-2,9%
Volailles	33.700	37.739	43.223	+14,5%
dont poules	11.894	13.348	14.248	+6,7%

21.161

23.838

28.306

#### n.d. : Non disponible.

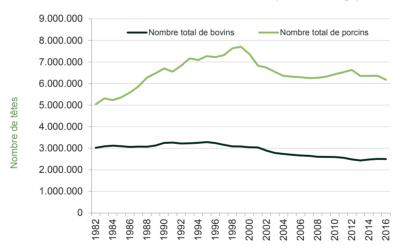
dont poulets de chair

+18,7%

Agriculture et horticulture (suite)				
Cultures (en ha)	2014	2015	2016	2016/2015
Céréales pour le grain	333.577	341.460	336.859	-1,3%
Froment d'hiver	193.670	198.481	204.690	+3,1%
Orge d'hiver	43.163	44.167	52.244	+18,3%
Maïs cultivé pour la graine	62.824	58.384	52.076	-10,8%
Cultures industrielles	91.975	87.056	91.365	+4,9%
Betteraves sucrières	58.602	52.341	55.504	+6,0%
Pommes de terre	80.370	78.640	89.163	+13,4%
Légumineuses	1.979	2.724	2.896	+6,3%
Cultures fourragères	256.822	344.444	272.630	-20,8%
Maïs fourrager	178.123	173.389	168.588	-2,8%
Prairies temporaires	68.038	158.413	90.274	-43,0%
Légumes en plein air	43.525	43.498	45.682	+5,0%
Cultures permanentes	22.260	22.539	23.049	+2,3%
Prairies permanentes	492.042	410.884	477.570	+16,2%
Cultures sous serres	1.979	2.058	2.120	+3,0%
Jachères	8.037	10.159	9.160	-9,8%

En 30 ans, le nombre de bovins par exploitation bovine est passé de 41 têtes à 117. Toutefois, c'est dans l'élevage hors sol que le mouvement de concentration est le plus spectaculaire. En 1982, on comptait en moyenne 141 porcins par exploitation porcine. Cette moyenne est aujourd'hui de 1.365 têtes, 10 fois plus qu'en 1982! Pour la volaille, la taille moyenne des élevages est passée de 758 têtes en 1982 à 11.236 têtes en 2012, soit une progression de près de 10% par an.

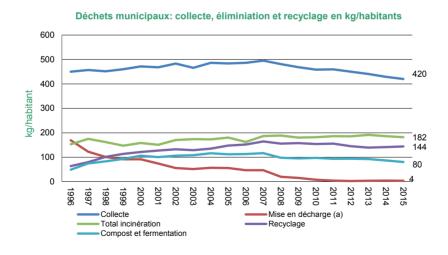
#### Evolution du nombre de bovins et de porcins en Belgique



#### C I Déchets

Jusqu'en 2007, la quantité collectée des déchets municipaux par habitant a augmenté. Cependant, en 2008, il y a eu une inversion de la tendance et la quantité collectée suit, depuis lors, une tendance à la baisse. La répartition entre les différents modes de traitement des déchets reste stable ces dernières années.

Les déchets municipaux englobent tous les déchets récoltés par les services communaux de collecte, les parcs à conteneurs, les balayeurs, etc. à l'exclusion des matériaux de construction et de démolition.



Déchets municipaux : collecte, traitement et recyclage (1995-2015)							
en 1.000 tonnes	1995	2000	2005	2013	2014	2015	
Collecte	4.613	4.830	5.052	4.891	4.788	4.708	
Décharge (a)	2.004	936	583	42	49	43	
Incinération	1.637	1.622	1.885	2.125	2.075	2.043	
Incinération avec récupération d'énergie	701	1.476	1.769	1.408	1.229	1.195	
Incinération sans récupération d'énergie	935	147	116	717	846	848	
Recyclage	513	1.245	1.547	1.548	1.578	1.615	
Compostage ou fermentation	363	1.091	1.173	1.031	970	901	
par habitant (kg/habitant) (b)	1995	2000	2005	2013	2014	2015	
Collecte	455	472	484	441	429	420	
Décharge (a)	198	91	56	4	4	4	
Incinération	162	158	180	191	186	182	
Incinération avec récupération d'énergie	69	144	169	127	110	107	
Incinération sans		4.4	11	65	76	76	
récupération d'énergie	92	14	1.1	00	70	70	
	92 51	122	148	139	141	144	

(a) : Mâchefers d'incinération y compris.

(b) : Population au 1er janvier.

À l'exclusion des déchets municipaux de construction et de démolition.



#### A I Produit intérieur brut

Le produit intérieur brut (PIB) de notre pays, soit la production totale de biens et de services en Belgique, s'élevait à 421,6 milliards d'euros en 2016. Bien que la population de la Belgique ne représente qu'environ 2,2 % de la population européenne totale, son PIB aux prix du marché équivaut à 2,8 % de celui de l'Union européenne.

Les prix courants sont les prix d'une année spécifique. Les prix constants sont des prix relatifs à une année de base. Ils s'obtiennent en corrigeant les prix courants de l'effet de l'inflation.

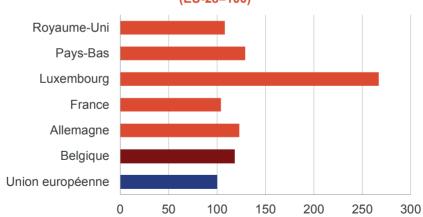
Produit intérieur brut aux prix courants (en millions d'€)									
	2012	2013	2014	2015	2016				
Union européenne	13.445.757	13.554.117	14.007.870	14.720.020	14.819.793				
Belgique	387.500	391.731	400.797	410.247	421.611				
Allemagne	2.758.260	2.826.240	2.923.930	3.032.820	3.134.070				
France	2.086.929	2.115.256	2.147.609	2.194.243	2.228.857				
Luxembourg	44.112	46.551	49.971	52.340	54.195				
Pays-Bas	645.164	652.748	663.008	683.457	702.641				
Royaume-Uni	2.065.737	2.048.328	2.260.805	2.580.065	2.366.912				

Source: Eurostat (version du 01-08-2017).

Comme dans les autres Etats membres, le PIB par habitant de la Belgique a augmenté en 2016 par rapport à 2015, après correction de la parité de pouvoir d'achat. Par ailleurs, la Belgique dépasse de 18 points le niveau moyen de l'Union européenne.

Pour pouvoir comparer correctement le PIB de différents pays, il est nécessaire d'ajuster le nombre d'habitants et le niveau des prix. Le PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat permet de comparer les niveaux du produit intérieur brut des différents pays.





Source: Eurostat (version du 01-08-2017).

En 2016, l'économie belge a enregistré une croissance de 1,2 % après correction des variations de prix. Notre pays faisait ainsi moins bien que la moyenne de l'Union européenne, dont le pourcentage de croissance moyen s'élevait à 1,9 %.

Le calcul du taux de croissance annuel du PIB en volume permet de comparer le développement économique à la fois à travers le temps et entre différents pays. Pour calculer le taux de croissance du PIB en volume, le PIB à prix constants est comparé avec les prix de l'année précédente.

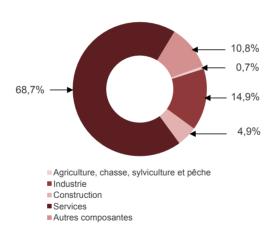
L'évolution du volume ainsi calculée est imputée à une année de référence. C'est ce que l'on appelle un indice en chaîne. Les variations de prix ne contribuent dès lors pas à augmenter le taux de croissance.

Taux de croissance du PIB en volume - variation en % par rapport à l'année précédente								
	2011	2012	2013	2014	2015	2016		
Union européenne	1,7	-0,5	0,3	1,7	2,2	1,9		
Zone euro	1,6	-0,9	-0,3	1,2	2	1,8		
Belgique	1,8	0,1	-0,1	1,6	1,5	1,2		
Allemagne	3,7	0,5	0,5	1,6	1,7	1,9		
France	2,1	0,2	0,6	0,9	1,1	1,2		
Luxembourg	2,5	-0,4	4	5,6	4	4,2		
Pays-Bas	1,7	-1,1	-0,2	1,4	2,3	2,2		
Royaume-Uni	1,5	1,3	1,9	3,1	2,2	1,8		

Source: Commission Européenne (version du 31-07-2017).

La ventilation du PIB belge montre que la croissance de l'activité économique est due principalement à la progression des secteurs des services, de l'industrie et des autres composantes.

#### Ventilation du produit intérieur brut (2016)



Source : Institut des Comptes Nationaux.

Au sein du secteur des services, le commerce, les transports et l'horeca représentaient la plus grande part en 2016 avec 25,2 % de la production totale. Venaient ensuite l'administration publique et l'éducation avec 19,2 % et les services aux entreprises avec 18,2 %.

34

#### Produit intérieur brut

Valeur ajoutée brute par branche d'activité, estimations à prix courants (en millions d'€, données brutes)

					Croiss	ance
	2007	2014	2015	2016	2016/ 2007	2016/ 2015
Agriculture, sylviculture et pêche	3.051	2.565	2.745	2.775	-9,0%	1,1%
Industrie	60.182	59.107	61.520	63.001	4,7%	2,4%
Construction	16.711	19.716	19.957	20.700	23,9%	3,7%
Services	228.016	277.084	283.070	289.661	27,0%	2,3%
Commerce, transports et horeca	65.155	70692	72034	73173	12,3%	1,6%
Information et communication	12.479	14606	15183	15697	25,8%	3,4%
Activités financières	15.780	22883	23094	23196	47,0%	0,4%
Activités immobilières	28.117	30442	31226	31851	13,3%	2,0%
Services aux entreprises	37.626	48937	50698	52754	40,2%	4,1%
Administration publique et enseignement	42.064	53859	54318	55662	32,3%	2,5%
Santé publique et bien-être social	20.123	27464	28085	28840	43,3%	2,7%
Autres services	6.672	8201	8432	8488	27,2%	0,7%
Autres composantes	36.753	42.324	42.955	45.473	23,7%	5,9%
Produit intérieur brut aux prix du marché	344.713	400.797	410.247	421.611	22,3%	2,8%

Source : Institut des comptes nationaux.

38

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) permet de comparer l'inflation des prix à la consommation au niveau européen. L'évolution de cet indice montre que les prix ont grimpé à un rythme plus soutenu en Belgique entre 2011 et 2016 que la moyenne européenne. La hausse est moins prononcée en France, aux Pays-Bas, au Luxembourg et en Allemagne. Par contre, le Royaume-Uni a connu une progression plus significative que la Belgique.

En 2016, l'inflation en Belgique atteignait un niveau supérieur à la moyenne européenne. Tous les pays voisins ont enregistré un taux d'inflation plus faible en 2016 que la Belgique.

IPCH – indice annuel moyen (2015 =100)										
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Inflation 2016			
Union Européenne	95,5	98,0	99,5	100,0	100,0	100,3	0,3%			
Belgique	95,2	97,7	98,9	99,4	100,0	101,8	1,8%			
Allemagne	95,5	97,5	99,1	99,9	100,0	100,4	0,4%			
France	96,2	98,3	99,3	99,9	100,0	100,3	0,3%			
Luxembourg	94,9	97,6	99,3	99,9	100,0	100,0	0,0%			
Pays-bas	94,3	97,0	99,5	99,8	100,0	100,1	0,1%			
Royaume-Uni	93,4	96,1	98,5	100,0	100,0	100,7	0,7%			

Source : Furostat.

Les indices des niveaux de prix permettent de mesurer les écarts de niveau général des prix entre les pays. Par rapport aux pays voisins, la Belgique était pratiquement au même niveau de prix que les Pays-Bas en 2016. La France et l'Allemagne étaient moins chères tandis que le niveau des prix était plus élevé au Luxembourg et au Royaume-Uni.

Le rapport est exprimé sur la base de la moyenne de l'Union européenne (UE28 =100). Si l'indice du niveau des prix comparés est supérieur (inférieur) à 100, le pays concerné est relativement cher (bon marché) par rapport à la moyenne de l'UE.

Niveau des prix comparés de la consommation finale des ménages, y compris les taxes
indirectes (UE-28=100)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Union Européenne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Belgique	112,4	111,6	111	109	107,5	110,9
Allemagne	102,3	101,2	102,6	101,6	100,7	103,4
France	109,7	108,7	107	106,2	103,3	106,6
Luxembourg	136,1	135,9	135,1	134,9	134,5	137,5
Pays-Bas	112,7	111,3	111,9	112,4	110,7	112,6
Royaume-Uni	111,3	118,7	117,1	122,9	134,5	121,7
Etats-Uni	92,8	100,9	99,7	98,4	116,5	119
Japon	127	133,3	101	94,1	97,1	110,5

Source : Eurostat.

L'indice national des prix à la consommation a progressé en 2016 pour atteindre 102,89. Sur base annuelle, l'inflation a augmenté de 0,56 % en 2015 à 1,97 % en 2016.

## Indices des prix à la consommation (IPC) (base 2013=100) et inflation en Belgique $\,$

	Gé- néral (IPC)	Infla- tion	Produits alimen- taires	Pro- duits non alimen- taires	Services	Loyer	Général sans produits pétroliers	sans pro- duits énergé- tiques	Indice santé
2006	85,48	1,80	81,31	86,79	85,48	89,95	86,28	87,11	86,07
2007	87,04	1,82	84,25	87,67	87,10	91,56	87,90	88,88	87,59
2008	90,95	4,49	89,16	92,88	88,85	93,30	91,22	91,21	91,29
2009	90,90	-0,05	90,10	90,36	91,38	95,17	92,50	92,95	91,83
2010	92,88	2,18	91,49	93,22	92,68	96,22	93,74	94,20	93,37
2011	96,17	3,54	93,71	98,12	94,74	97,26	96,15	95,91	96,22
2012	98,90	2,84	96,51	100,81	97,74	98,74	98,55	98,17	98,77
2013	100,00	1,11	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
2014	100,34	0,34	99,88	98,96	102,14	102,09	100,67	101,22	100,40
2015	100,90	0,56	101,18	98,00	104,42	103,07	102,22	102,61	101,45
2016	102,89	1,97	104,03	99,24	107,22	104,02	104,95	104,78	103,58

En 2016, l'indice santé se situait au-delà de l'indice des prix à la consommation. Le calcul de cet indice n'intègre en effet pas la baisse du prix des carburants. Il en va de même en cas de hausse des carburants.



# Que mesure exactement l'indice des prix à la consommation ?

L'indice des prix à la consommation reflète l'évolution des prix des biens et services de consommation achetés par un ménage belge moyen. Cet indice ne mesure donc pas le prix moyen de ces produits, mais bien l'évolution de leurs prix.

Un simple exemple permet d'illustrer cette différence. Partons de l'hypothèse que des propriétaires de petites voitures citadines à bas prix optent pour des véhicules tout-terrain plus coûteux. Cette évolution se traduirait alors par une hausse du prix moyen par véhicule vendu, mais elle pourrait entraîner parallèlement un recul des valeurs mesurées dans le cas d'une baisse de prix de ces deux types de véhicule.

### Panier de l'indice

Pour pouvoir mesurer l'évolution des prix, il est nécessaire de suivre un ensemble représentatif de biens et de services, à savoir le panier de l'indice. Certaines dépenses de consommation pèsent davantage dans le budget d'un ménage que d'autres. L'indice des prix à la consommation doit dès lors en tenir compte.

Ainsi, chaque catégorie de dépenses (p.ex. l'alimentation ou l'achat d'une voiture) se voit attribuer un poids déterminé sur la base des dépenses annuelles moyennes d'un ménage. Ensuite, ces catégories principales sont subdivisées en sous-groupes plus détaillés, qui bénéficient chacun d'un poids propre (p.ex. «pain et céréales» pour l'alimentation). Enfin, un certain nombre de produits ou de services représentatifs sont sélectionnés par catégorie, dont l'évolution des prix est mesurée. Ces produits ou services représentatifs sont appelés «témoins».

## Quand ce panier est-il établi?

Depuis janvier 2014, le panier de l'indice est adapté chaque année. Ce changement a pour objectif d'éviter que le panier de l'indice ne devienne moins actuel, avec pour conséquence une diminution de la représentativité de l'indice des prix à la consommation calculé. Depuis janvier 2014, l'indice des prix à la consommation

n'est plus un indice à base fixe mais un indice en chaîne. Dans le cas d'un indice en chaîne, la période de référence pour la pondération est actualisée régulièrement et les prix ainsi que les quantités ne sont plus comparés entre la période actuelle et une période de référence fixe, mais entre la période actuelle et une période intermédiaire. En pratique, cette méthode revient à comparer les prix des 12 mois de l'année en cours avec les prix de décembre de l'année précédente. En multipliant ces indices à court terme entre eux (pour former une chaînel, on obtient une série à long terme avec une période de référence fixe, qui est actuellement 2013 = 100.

### Où les relevés de prix sont-ils effectués?

Les prix sont relevés dans diverses localités réparties à travers la Belgique. Ces localités ont été sélectionnées de manière à dresser un aperçu le plus représentatif possible de la population belge. Les enquêteurs relèvent les prix dans chaque localité. Le service central traite ensuite ces relevés pour obtenir un indice pour la Belgique. Des données sont aussi collectées de manière centralisée. Des données administratives sont ain-

si utilisées notamment pour le calcul de l'indice de l'électricité et du gaz naturel. Depuis 2015, des données de scanning des supermarchés sont également exploitées pour certaines parties du panier.

## Importance de l'indice des prix à la consommation et de l'indice santé

Un autre indice, l'indice santé, est déduit de l'indice des prix à la consommation, qui reflète l'évolution des prix de tous les biens et services. La valeur de cet indice s'obtient en soustrayant certains produits du panier de l'indice des prix à la consommation, à savoir les boissons alcoolisées (achetées en magasin ou consommées dans un café), le tabac et les carburants, à l'exception du LPG. L'indice santé est notamment utilisé pour l'indexation des loyers et constitue la base de l'indice lissé qui sert, quant à lui, de base à l'indexation des pensions, des allocations sociales et de certains salaires et traitements.

En 2016, l'indice des prix à la production de l'industrie (base 2010=100) a baissé pour atteindre 101,7. Sur base annuelle, il s'agit d'un taux d'inflation de -1,4% contre -5,0% en 2015 et -3.5% en 2014

En 2016, la baisse de l'inflation, qui était en grande partie due à l'inflation négative de l'énergie, semble toucher à sa fin. Après une forte chute en 2015 (-16,4%), l'inflation de l'énergie atteignait en 2016 -6,2%, soit un niveau comparable à celui de 2014 (-7,1%). Hors énergie, l'inflation de l'indice des prix à la production s'élevait à -0,1% en 2016 contre -1,6% en 2015 et -1,4% en 2014.

L'indice des prix à la production reflète l'évolution des prix de la production commercialisée

Indice des prix à la production de l'industrie totale, à l'exclusion de la construction (2010 =100)

....

### Marché total

innuior

fávrior

janvier	tevrier	mars	avrit	mai	Juin	
110,5	112,2	113,2	113,6	113,2	112,2	
114,0	114,3	114,3	112,8	112,3	112,2	
110,5	110,5	109,8	109,0	109,0	109,4	
101,4	102,8	104,5	104,8	105,8	105,3	
97,1	96,4	97,7	97,7	100,1	101,7	
juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Moyenne annuelle
juillet 112,2	<b>août</b> 113,2	<b>sept.</b> 113,8	oct. 113,8	<b>nov.</b> 113,7	<b>déc.</b> 113,9	Moyenne annuelle 113,0
112,2	113,2	113,8	113,8	113,7	113,9	113,0
112,2 112,6	113,2 111,9	113,8 111,7	113,8 111,0	113,7 110,8	113,9 111,1	113,0 112,4
	110,5 114,0 110,5 101,4	110,5 112,2 114,0 114,3 110,5 110,5 101,4 102,8	110,5     112,2     113,2       114,0     114,3     114,3       110,5     110,5     109,8       101,4     102,8     104,5	110,5     112,2     113,2     113,6       114,0     114,3     114,3     112,8       110,5     110,5     109,8     109,0       101,4     102,8     104,5     104,8	110,5     112,2     113,2     113,6     113,2       114,0     114,3     114,3     112,8     112,3       110,5     110,5     109,8     109,0     109,0       101,4     102,8     104,5     104,8     105,8	110,5     112,2     113,2     113,6     113,2     112,2       114,0     114,3     114,3     112,8     112,3     112,2       110,5     110,5     109,8     109,0     109,0     109,0       101,4     102,8     104,5     104,8     105,8     105,3

44

### Marché intérieur

		février		a.mil	:		
	janvier	revrier	mars	avril	mai	juin	
2012	109,0	111,1	111,3	111,7	112,1	111,9	
2013	114,9	114,9	114,8	113,3	112,8	112,8	
2014	110,4	110,0	109,3	107,6	107,4	107,7	
2015	101,2	102,5	104,3	104,0	104,8	104,4	
2016	97,4	96,3	97,7	96,8	99,4	100,9	
	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Moyenne annuelle
2012	juillet 111,5	<b>août</b> 111,5	<b>sept.</b> 111,9	oct. 112,8	<b>nov.</b> 113,5	<b>déc.</b> 114,8	Moyenne annuelle 111,9
2012 2013							
	111,5	111,5	111,9	112,8	113,5	114,8	111,9 112,5
2013	111,5 113,2	111,5 111,7	111,9	112,8 110,3	113,5 110,3	114,8 110,7	111,9
2013 2014	111,5 113,2 106,7	111,5 111,7 106,4	111,9 110,8 106,5	112,8 110,3 107,0	113,5 110,3 106,1	114,8 110,7 103,2	111,9 112,5 107,4

#### Marché extérieur

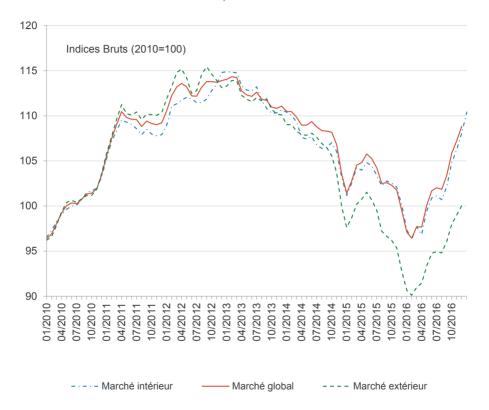
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	
2012	111,9	113,2	114,8	115,2	114,2	112,5	
2013	113,3	113,9	113,9	112,3	111,9	111,6	
2014	109,0	109,0	108,3	107,9	107,9	108,1	
2015	97,6	98,7	100,2	100,7	101,5	100,7	
2016	90,7	90,1	91,0	91,5	93,4	94,8	
	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Moyenne annuelle
2012	<b>juillet</b> 112,8	<b>août</b> 114,6	<b>sept.</b> 115,4	oct. 114,6	<b>nov.</b> 113,9	<b>déc.</b> 113,1	Moyenne annuelle 113,9
2012							
	112,8	114,6	115,4	114,6	113,9	113,1	113,9
2013	112,8 112,0	114,6 111,7	115,4 111,9	114,6 110,7	113,9 110,2	113,1 110,1	113,9

46

La ventilation de l'indice général des prix à la production selon la destination met en évidence une inflation de -1,8% en 2016, contre -4,2% en 2015 pour le marché intérieur et une inflation de -3,6% en 2016, contre -8,1% en 2015 pour le marché extérieur. Cela s'explique par l'évolution des prix des produits énergétiques qui, après une tendance à la baisse en 2014-2015, affichent une reprise en 2016.

Le repli des indices de prix à la production à partir de 2014 s'explique par un recul des prix de l'énergie sur le marché international. Cette même raison justifie également l'évolution divergente des indices pour les marchés intérieur et extérieur, parallèlement à une hausse de prix des produits ayant un poids limité sur le marché extérieur, comme l'électricité et le gaz. Le redressement en 2016 provient en partie des biens intermédiaires et des produits énergétiques.

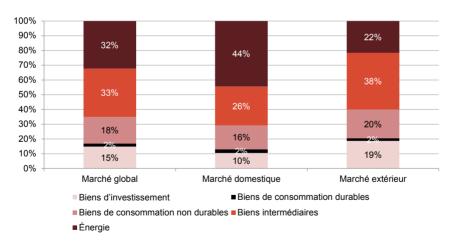
### Ensemble de l'industrie, à l'exclusion de la construction



Le poids d'une activité économique au sein de l'indice des prix à la production est déterminé par la valeur de sa production et de son chiffre d'affaires. Il ressort de la ventilation de l'industrie totale (hors construction) que l'énergie et les biens intermédiaires représentent la part la plus importante.

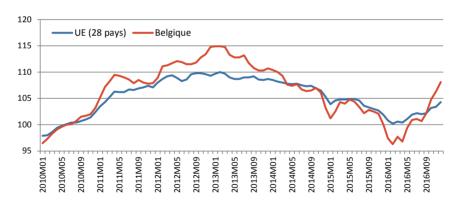
Sur le marché extérieur, le poids de l'énergie est moins élevé, notamment en raison du poids moindre de l'électricité. Inversement, la production des biens intermédiaires pèse davantage par rapport au marché intérieur.

### Poids des activités économiques dans l'indice des prix à la production



Si l'on dresse une comparaison des indices de prix à la production entre le marché intérieur et l'Union européenne, on constate une évolution similaire. L'indice belge est toutefois davantage influencé par les prix de l'énergie. L'Union européenne affiche également une inflation négative et en hausse, soit -2,0 % contre -3,3 % en 2015.

### Industrie totale (hors construction) - marché intérieur



# Que représente l'indice des prix à la production

L'indice des prix à la production de l'industrie (à l'exclusion de la construction) est un indicateur conjoncturel qui reflète l'évolution mensuelle des prix des transactions de la production industrielle pour les différents secteurs économiques en Belgique.

Cet indice peut non seulement révéler les signes précurseurs d'une poussée inflationniste dans l'économie, mais enregistre également l'évolution des prix à plus long terme. Cet indice sert notamment de déflateur pour d'autres indicateurs économiques et est également utilisé dans les contrats pour les clauses de révision des prix.

L'indice des prix à la production d'une activité économique spécifique mesure l'évolution moyenne des prix des biens produits en Belgique et des services connexes au cours des divers stades de transformation, et ce, pour les marchés intérieur et extérieur.

Un indice de prix mesure la variation en pourcentage d'un ensemble de prix au

fil du temps. Les ventes se définissent comme la somme des revenus générés par la vente de biens ou la prestation de services au cours d'une période donnée.

## La différence avec un indice des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation suit les prix payés par les ménages pour l'achat de biens et de services représentatifs de leurs habitudes de consommation. L'indice des prix à la production analyse les prix du point de vue du vendeur, soit les prix que les chefs d'entreprise belges perçoivent pour les biens produits.

Le calcul de l'indice des prix à la production fait principalement appel à une enquête sur les prix menée auprès d'entreprises qui produisent des biens industriels, mais il se base également sur quelques sources administratives. Le prix à l'unité d'un certain nombre de témoins représentatifs est suivi pour les différents secteurs.

Pour déterminer un prix, il faut utiliser le prix de transaction réel (et non le prix catalogue), sans la TVA et autres impôts, y compris les subventions et les remises. Il faut également tenir compte de tous les paramètres de fixation des prix, tels que le nombre de biens vendus et les variations de qualité.

### Un indice en chaîne

L'indice des prix à la production est calculé sous forme d'un indice en chaîne mensuel. Contrairement à un indice direct, qui compare les prix actuels à une année de base, les prix sont ici comparés au niveau du mois précédent. Le calcul se base sur une moyenne pondérée des évolutions de prix moyennes par entreprise au sein des groupes de produits ou agrégats. Il tient compte également du poids de l'entreprise dans l'échantillon, qui est déterminé par la valeur de sa production et de son chiffre d'affaires.

Ces évolutions de prix sont alors ajoutées à l'indice du mois précédent. On peut ainsi parler d'un indice ayant 2010 comme année de base. Autrement dit, l'indice exprime la différence entre le niveau actuel des prix et le niveau moyen de 2010. L'utilisation d'un indice en chaîne facilite le traitement des données lorsque des produits ou entreprises apparaissent ou disparaissent, lorsque des changements surviennent au niveau de la qualité ou encore lorsque des données sont manquantes.

## Les cinq secteurs les plus représentés au niveau de la population des assujettis à la TVA

Ce chapitre porte sur les entreprises assujetties à la TVA et n'inclut donc pas toutes les catégories d'entreprises. Ces dernières sont classées selon les sections de la nomenclature NACE Rév.2.

S'agissant des assujettis à la TVA, la population analysée ici ne recouvre pas toutes les catégories d'entreprises. Le commerce ainsi que la vente et la réparation d'automobiles ont occupé la pole position ces trois dernières années, suivis par les activités spécialisées, scientifiques et techniques, puis par la construction.

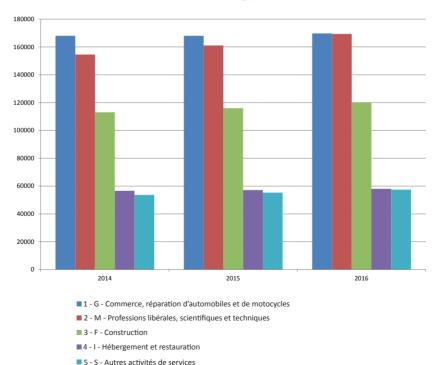
La plupart des intitulés des secteurs d'activité appellent peu de commentaires à l'exception des sections M et S.

La section M recouvre l'ensemble des activités juridiques (notaires, huissiers de justice, conseillers juridiques) et comptables (experts comptables, fiscaux...), les activités des sièges sociaux et de conseil de gestion, les activités d'architecture et d'ingénierie, de contrôle et les analyses techniques, la recherche-développement scientifique, la publicité et les études de marché, la photographie ainsi que la traduction et l'interprétation. Les avocats sont assujettis à la TVA depuis le 1er janvier 2014. Il est donc normal d'observer une hausse importante de la section M pour cette année-là. Il ne s'agit toutefois que d'une hausse « artificielle » : si l'on fait abstraction du phénomène de l'assujettissement obligatoire des avocats à la TVA, la hausse de la population de cette section est pourtant bien présente, mais dans une proportion nettement moins importante que celle observée de prime abord : environ 1.900 entreprises de plus par rapport à 2013.

En 2016, la section M est presque ex-aequo avec le secteur du commerce, de la vente et réparation d'automobiles. Ce phénomène est consécutif à l'assujettissement obligatoire depuis juin 2016, des administrateurs, délégués à la gestion journalière, gérants, liquidateurs et membres d'un comité de direction qui agissent par la voie d'une personne morale. Il s'agit donc à nouveau d'une augmentation artificielle.

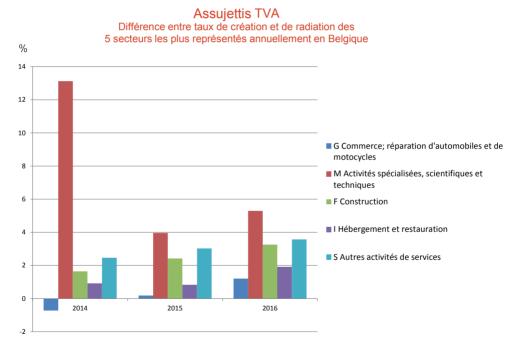
52

Assujettis TVA Nombre d'enreprises actives des 5 secteurs les plus représentés annuellement en Belgique



Le graphique ci-après montre, pour les cinq secteurs d'activité les plus peuplés en entreprises par année, la différence entre les taux de création et de radiation d'entreprises exprimée en pourcentage.

Seule la différence entre ces taux et non l'ampleur des taux de création ou de radiation est analysée ici (taux de créations net).



Les secteurs à forte croissance sont ceux des activités spécialisées, scientifiques et techniques, de la construction et des autres activités et services.

Par rapport aux activités spécialisées, scientifiques et techniques, les années 2014 et 2016 sont exceptionnelles, puisque les assujettissements obligatoires des avocats (2014) et « personnes morales » administrateurs ou gérants (2016) ont entraîné une augmentation artificielle du taux de créations.

Quant à la construction, son taux de croissance a doublé entre 2014 (1,6%) et 2016 (3,2%)

En ce qui concerne l'hébergement et la restauration, le taux de création net a également presque doublé entre 2014 (0,9%) et 2016 (1,9%)

Enfin, du côté du commerce et de la réparation d'automobiles, le minimum observé en 2014 (-0,7 %) et le taux légèrement positif de 2015 a laissé place à un taux positif de 1,2% en 2016.

L'année 2016 confirme donc la croissance dans les cinq secteurs concernés.

### Emploi dans les dix secteurs les plus représentés quantitativement

Les tableaux et graphiques suivants présentent la répartition des entreprises assujetties à la TVA au 31 décembre 2016 par classe de taille pour les dix secteurs les plus importants.

- Les «très grandes entreprises» y sont définies par un nombre de salariés supérieur à 500.
- Par «grandes entreprises», il faut entendre celles dont le personnel est situé entre 50 et 499 salariés.
- Les «PME» regroupent quant à elles les entreprises de 1 à 49 salariés.

En ce qui concerne les dix secteurs comptant le plus d'entreprises en 2016, on notera les points suivants :

- 79 % de la population de cet univers ne compte aucun salarié (-0,2% par rapport à 2015) ;
- 20,5 % des entreprises de ces dix secteurs sont des PME (-0,2% par rapport à 2015);
- Les très grandes entreprises représentent seulement 0,05 % de la population observée contre 0,5% pour les grandes entreprises.

21,7 % des travailleurs de la population analysée travaillent dans le secteur du commerce, de la vente et de la réparation d'automobiles et de motocycles, 20,9 % dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (-0,4%) et 15,1 % dans la construction. Ce dernier secteur n'enregistre qu'une très faible augmentation par rapport à 2015 (+0,05%).

À l'inverse des autres secteurs, l'industrie manufacturière se concentre essentiellement dans les classes d'emploi comptant le plus de salariés. Ainsi, 36,3 % de la population totale des très grandes entreprises et 31,5 % des grandes entreprises sont issues de ce secteur.

Le commerce ainsi que la vente et la réparation d'automobiles et de motocycles sont davantage présents dans les classes d'emploi de moindre importance (PME). Au-delà de 50 salariés, l'importance de ce secteur diminue. Il représente toutefois encore 20,3 % des entreprises qui comptent plus de 500 salariés et 21,3% des grandes entreprises.

La construction est moins active dans les classes de plus grande taille. Les entreprises de cette branche sont davantage concentrées dans la classe des PME : 16,5 % de cette classe est couverte par ce secteur. La construction couvre toutefois 11,9 % des grandes entreprises. Le secteur de l'hébergement et de la restauration se cantonne davantage dans les classes d'emploi de petite importance (généralement un à quatre salariés). Il occupe 13 % de la population des PME du top 10. La situation de l'emploi en 2016 dans les dix secteurs les plus importants est tout à fait comparable à celle observée en 2015, à quelques exceptions mineures qui ne méritent aucun commentaire.

Nombre d'entreprises selon la classe de taille par secteur 2016								
	Aucun salarié	Très grandes entreprises	Grandes entrprises	PME	Total général			
G - Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	124.998	76	890	50.937	176.901			
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	148.774	25	422	21.018	170.239			
F - Construction	95.337	14	495	27.474	123.320			
I - Hébergement et restauration	36.485	11	129	21.771	58.396			
S - Autres activités de services	48.566	4	91	9.028	57.689			
N - Activités de services adminis- tratifs et de soutien	45.945	81	441	8.857	55.324			
A - Agriculture, sylviculture et pêche	44.662	0	57	4.240	48.959			
C - Industrie manufacturière	32.597	136	1314	14.531	48.578			
J - Information et communication	38.098	24	240	5.419	43.781			
R - Arts, spectacles et	28.308	3	93	3.355	31.759			
Total général	643.770	374	4.172	166.630	814.946			
Représentativité de la classe (%)	79,00	0,05	0,51	20,45	100,00			

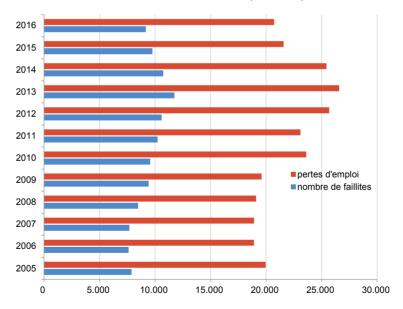
Assujettis à la T.V.A., version du 30-06-2017

### **F I Faillites**

En 2016, 9.170 entreprises au total ont fait faillite en Belgique, soit une baisse de 6,1 % par rapport à 2015. Le nombre de pertes d'emploi à la suite d'une faillite a diminué, passant de 21.575 en 2015 à 20.729 en 2016, soit une baisse de 4,0 %.

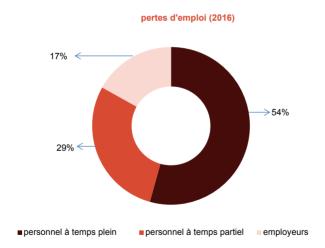
En 2016, les grandes et très grandes entreprises (occupant 50 personnes ou plus) ont été 36 à faire faillite en 2016 contre 34 en 2015. Le nombre moyen de pertes d'emploi par faillite a légèrement augmenté de 2,21 à 2,26.





Au total, 11.262 emplois à temps plein (-6,6 %) et 5.963 emplois à temps partiel (+0,6 %) sont passés à la trappe. 3.504 employeurs salariés (-2,6 %) ont également perdu leur travail

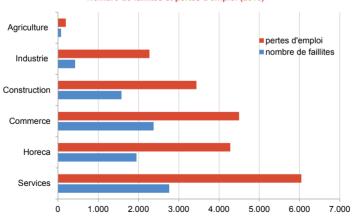
L'agriculture et la pêche ont connu la plus forte diminution du nombre de faillites. Elles y ont en effet baissé de 104 à 76 unités (-27,0 %). Le nombre de faillites est aussi en forte baisse dans l'industrie extractive, énergie et industrie manufacturière avec 426 faillites (-16,1 %), la construction avec 1.578 (-11,2 %) le transport et autres services avec 2.764 (-8,7 %). Dans l'Horeca, le nombre de faillites a augmenté passant de 1.843 à 1.951 (+5,9 %).



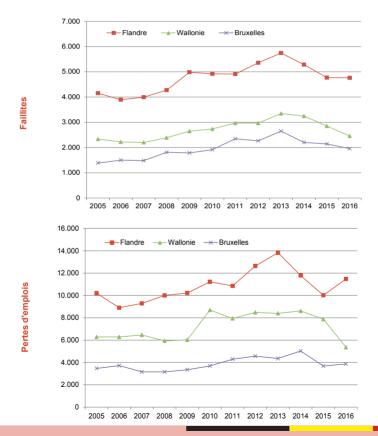
## Faillites et pertes d'emploi par secteur en 2016

	Faillites	Pertes d'emploi	Pertes d'emploi en moyenne par faillite
Agriculture	76	195	2,6
Industrie	426	2.271	5,3
Construction	1.578	3.439	2,2
Commerce	2.375	4.497	1,9
Horeca	1.951	4.281	2,2
Services	2.764	6.046	2,2
Activités non déterminées	2	1	0,5



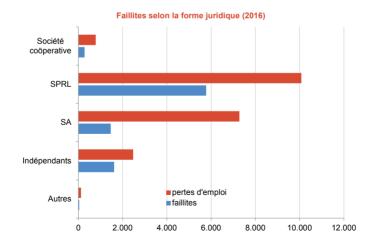


La Région Wallonne a enregistré la diminution la plus sensible du nombre de faillites (2.456; -13,9 %). En Flandre, le nombre de faillites est quasiment stable (4.760; -0.2%), tandis qu'à Bruxelles-Capitale, on observe une diminution (1.954; -8,8%).



Une ventilation des faillites selon la forme juridique montre que les SPRL, en raison de leur grand nombre, sont impliquées dans la plupart des faillites. Par contre, les sociétés anonymes (SA) présentent les plus fortes pertes d'emploi par faillite.

Faillites selon la forme juridique (2016)							
	Faillites	Pertes d'emploi	Pertes d'emploi en moyenne par faillite				
Sociétés coopératives	278	784	2,8				
Indépendants	1.615	2.473	1,5				
SA	1.463	7.279	5,0				
SPRL	5.776	10.078	1,7				
Autres	38	115	3,0				



L'année dernière, 18 entreprises de plus de 100 salariés ont fait faillite, contre 9 en 2015. Par contre, on observe une forte diminution des faillites dans les entreprises avec 50-99 et 20-49 salariés (-28% et -20%).

Comme en 2015, plus de la moitié des emplois (51,7 %) ont été perdus dans le cadre de faillites d'entreprises occupant moins de 10 salariés.



50 - 99 salariés plus de 100 salariés

1.000

2 000

3 000

4 000

faillites

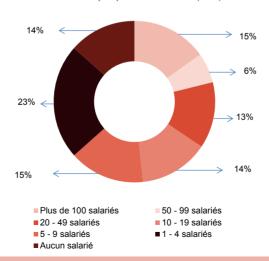
6 000

7 000

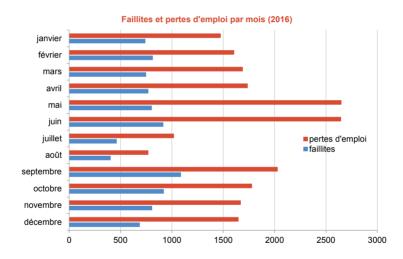
5 000

Faillites et pertes d'emploi : évolution 2015-2016		
	Faillites	Pertes d'emploi
Plus de 100 salariés	+100,0%	+66,4%
50-99 salariés	-28,0%	-28,9%
20-49 salariés	-20,0%	-20,1%
10-19 salariés	+0,5%	-3,3%
5-9 salariés	-5,6%	-5,3%
1-4 salariés	-13,6%	-12,3%
Aucun salarié	-2,7%	+1,8%

### Pertes d'emploi par classe de taille (2016)



En 2016, le mois de septembre a connu le plus grand nombre de faillites, à savoir 1.088.



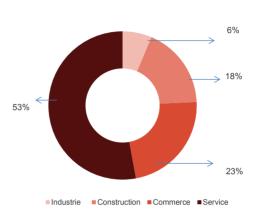
## F I Structure des entreprises

Les statistiques annuelles sur la structure des entreprises décrivent la structure, la gestion et les performances des entreprises selon leur activité économique. Elles brossent un tableau de l'économie de marché réelle et, en particulier, de l'industrie, de la construction, du commerce et de nombreuses activités de services. Les statistiques structurelles sur les entreprises se basent sur des données d'enquête et sur des données administratives récoltées auprès d'un échantillon d'entreprises. Les grandes entreprises sont interrogées chaque année de manière exhaustive

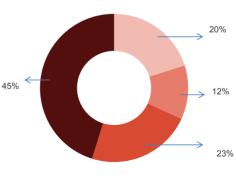
En 2014, l'économie marchande non financière comptait 593.421 entreprises et 2.744.636 personnes occupées en Belgique. 53 % des entreprises et 45 % des personnes occupées sont actives dans le secteur des services.

Le commerce est le deuxième plus grand secteur tant en nombre d'entreprises [23 %] que d'emplois [23 %]. L'industrie est, quant à elle, le plus petit secteur en nombre d'entreprises (6 %), mais pas en nombre de personnes occupées [20 %].





### Personnes occupées (2014)



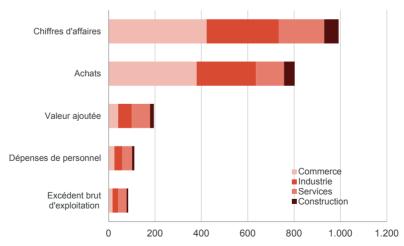
■Industrie ■Construction ■Commerce ■Service

66

Ainsi, le secteur industriel emploie en moyenne plus de personnes par entreprise que les autres secteurs, soit 14,6 personnes occupées. Ce chiffre s'élève à 4,6 pour le commerce, à 4,0 pour les services et à 3,0 pour les entreprises de construction.

Le commerce affiche les valeurs totales les plus élevées pour le chiffre d'affaires et les achats (respectivement 423 et 380 milliards d'euros), tandis que le secteur des services arrive en tête pour la valeur ajoutée, les dépenses de personnel et l'excédent brut d'exploitation (respectivement 78 milliards d'euros, 43 milliards d'euros et 36 milliards d'euros). Le secteur de la construction détient la part la plus faible pour l'ensemble de ces indicateurs.





Les «achats» représentent la valeur de tous les biens et services achetés en vue d'être revendus ou utilisés dans le processus de production.

Le «chiffre d'affaires» est la valeur totale des ventes sur le marché de biens et de services à des tiers.

La «valeur ajoutée» correspond à peu près à la différence entre le chiffre d'affaires et les achats.

Les «coûts de personnel» équivalent à la rémunération versée par l'employeur à ses salariés pour le travail accompli, en ce compris les impôts et les cotisations sociales.

«L'excédent brut d'exploitation» s'obtient en déduisant les «coûts de personnel» de la valeur ajoutée. Il s'agit donc de l'excédent qui découle des activités de l'entreprise après paiement du travail accompli. Cet excédent correspond au solde disponible pour payer les impôts, rétribuer les investisseurs actuels (intérêts ou dividende) et financer les nouveaux investissements.

Les valeurs totales pour les coûts de personnel et la valeur ajoutée sont souvent mises en corrélation avec les indicateurs relatifs à l'emploi, qui sont exprimés par travailleur. Les coûts de personnel sont liés au nombre de salariés, tandis que la valeur ajoutée est mise en corrélation avec le nombre de personnes occupées. Ce dernier comprend tant les salariés que les personnes occupées non rémunérées comme les associés actifs, les travailleurs familiaux non rémunérés, etc.

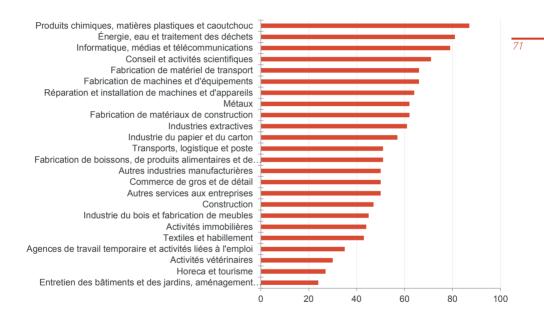
La valeur ajoutée par personne occupée s'élève en moyenne à 71.000 euros par personne occupée, allant de 28.000 euros pour l'aménagement paysager, l'entretien des bâtiments et des jardins à 198.000 euros pour l'énergie, l'eau et le traitement des déchets. Au sein du secteur des services, il existe une grande diversité. En effet, le secteur « informatique, médias et télécommunications » présente la plus haute valeur ajoutée par personne occupée, tandis que « l'aménagement paysager, l'entretien des bâtiments et des jardins » affiche la plus faible valeur ajoutée. Il en va de même dans l'industrie manufacturière où le groupe sectoriel « produits chimiques, matières plastiques et caoutchouc » détient une valeur élevée, tandis que le groupe « industrie du bois et fabrication de meubles» possède une valeur moindre.

Les coûts moyens de personnel sont les moins élevés dans le secteur de l'aménagement paysager, l'entretien des bâtiments et des jardins (24.000 euros) et les plus importants dans le secteur des « produits chimiques, matières plastiques et caoutchouc » (87.000 euros) et affichent une moyenne de 52.000 euros par salarié. Il est étonnant de constater que les secteurs détenant une haute valeur ajoutée par personne occupée, présentent aussi généralement des dépenses de personnel élevées et inversement.

### Valeur ajoutée par personne occupée (en 1.000 €) (2014)



### Dépenses de personnel par salarié (en 1.000 €) (2014)



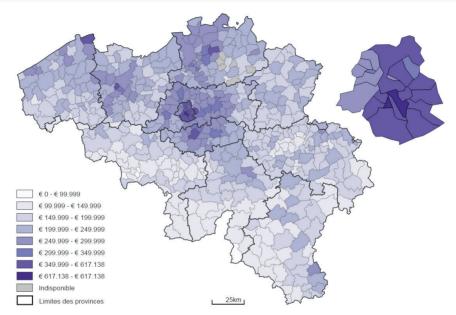


## A I Prix de l'immobilier

En 2016, une maison d'habitation coûtait en moyenne 212.441 euros. Pour une villa, il fallait compter 349.823 euros. Un appartement moyen se chiffrait à 221.412 euros. Depuis 1975, le prix de vente moyen d'une maison d'habitation ordinaire a été multiplié par 11,3, tandis que le niveau général des prix (indice des prix à la consommation) n'a progressé que d'un facteur 3,7 sur cette même période. Autrement dit, en 41 ans, la valeur des maisons d'habitation ordinaires a donc augmenté environ trois fois plus vite que les prix des produits issus du panier de l'indice.

Transactions et prix de vente moyen dans l'immobilier							
	1975	2000	2005	2010	2015	2016	
Maisons d'habitation ordinaires							
- nombre de transactions	51.561	69.082	69.247	65.785	52.980	59.786	
- prix moyen (€)	18.765	79.661	131.952	181.015	204.343	212.441	
Villas, bungalows et maisons de campagne							
- nombre de transactions	2.696	7.977	16.645	17.769	15.719	17.510	
- prix moyen (€)	67.074	266.927	262.650	319.644	342.290	349.823	
Appartements et studios							
- nombre de transactions	16.081	30.047	33.033	44.541	37.290	37.547	
- prix moyen (€)	30.011	88.943	141.301	189.799	220.446	221.412	
Terrains à bâtir							
- nombre de transactions	49.002	27.175	26.942	19.853			
- prix moyen (€/ <b>m</b> ²)	8,8	38,5	71,3	102,7			

# Vente de maisons d'habitation ordinaires en 2016 - Prix moyen



La carte ci-dessus reflète les prix moyens des maisons d'habitation ordinaires par commune au cours de l'année 2016 : plus la couleur est foncée, plus le prix moyen y est élevé. En Région flamande, Kraainem s'avérait la commune la plus chère avec un prix moyen de 405.868 euros pour une maison d'habitation ordinaire. Inversement, la commune la moins chère en Flandre était Vleteren (127.417 euros). En Région wallonne, la commune la plus chère était Lasne (371.712 euros) et la moins chère était Colfontaine (90.131 euros). En Région de Bruxelles-Capitale, Ixelles affichait les prix les plus élevés (618.876 euros), tandis que Molenbeek-Saint-Jean enregistrait les prix les plus bas (253.849 euros).

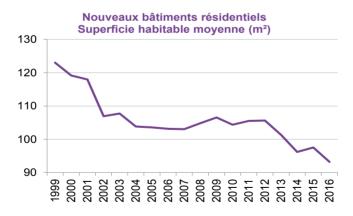
## B I Permis de bâtir

Le nombre de permis de bâtir délivrés annonce l'activité future dans le secteur de la construction.

En ce qui concerne les nouvelles constructions, il était question en 2016 d'une hausse de 4,4 % au niveau des logements unifamiliaux et de 16,7 % au niveau des appartements. La rénovation de bâtiments résidentiels affiche une baisse de 3,1 %.

Le marché non résidentiel se traduit, quant à lui, par un recul de 3,6 % pour les nouvelles constructions et par une hausse du nombre de rénovations (+2,9 %).

La superficie habitable moyenne des nouveaux bâtiments résidentiels ne cesse de décroître.



76

Permis de bâtir						
Termis de sati	2011	2012	2013	2014	2015	2016
A. Nouveaux bâtiments						
Bâtiments résidentiels						
Nombre de bâtiments résidentiels	23.632	24.774	23.862	25.553	21.920	23.052
- Région de Bruxelles- Capitale	183	226	234	272	215	196
- Région flamande	16.025	17.213	16.928	18.798	15.518	16.817
- Région wallonne	7.424	7.335	6.700	6.483	6.187	6.038
Nombre de logements	44.360	46.813	49.141	54.903	46.187	51.529
- Nombre de bâtiments avec un logement	20.987	21.976	21.065	22.277	19.139	19.973
- Nombre d'appartements	23.373	24.837	28.076	32.626	27.048	31.556
Superficie habitable moyenne par logement (m²)	106	106	101	96	98	97
Bâtiments non résidentiels						
Nombre de bâtiments non résidentiels	4.593	4.536	4.461	4.475	4.277	4.120
B. Rénovation						
Nombre de transformation de bâtiments résidentiels	27.017	26.561	27.280	27.437	28.174	27.306
Nombre de transformation de bâtiments non-résidentiels	5.185	4.914	4.730	4.652	5.095	5.245

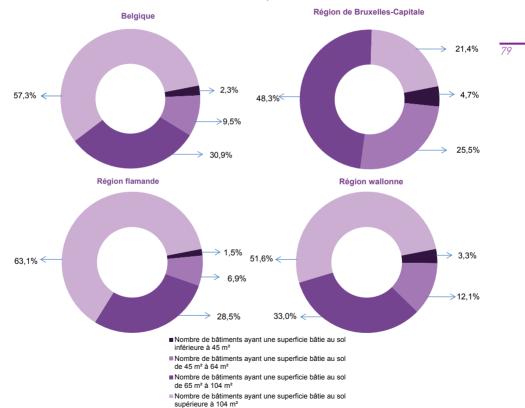
# C I Inventaire des bâtiments en Belgique

Au 1er janvier 2016, la Belgique comptait 4.491.496 bâtiments. Depuis 1995, le nombre de bâtiments a augmenté de 12,5 % en Belgique. Sur la même période, le nombre de logements a progressé de 21 % pour atteindre 5.360.730 unités. En Région flamande, on recense 22,3 % de logements en plus et 13,3 % de bâtiments en plus. La Région wallonne compte, quant à elle, 21,1 % de logements en plus et 12,8 % de bâtiments en plus. En Région de Bruxelles-Capitale, l'augmentation du nombre de bâtiments est moins prononcée (+0,8 %) que dans les deux autres régions, mais le nombre de logements a par contre augmenté de 14 %.

Parc de bâtiments en Belgique et dans les ré	Parc de bâtiments en Belgique et dans les régions (2016)							
	Région de Bruxelles- Capitale	Région flamande	Région wallonne	Belgique				
Nombre de bâtiments	194.412	2.648.325	1.648.759	4.491.496				
Nombre de bâtiments construits après 1981	12.152	795.930	328.021	1.136.103				
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol inférieure à 45 m²	6.803	33.557	43.471	83.831				
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 45 m² à 64 m²	36.961	151.784	160.827	349.572				
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 65 m² à104 m²	70.054	624.357	438.115	1.132.526				
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol supérieure à 104 m²	31.079	1.384.646	684.836	2.100.561				
Nombre de bâtiments équipés de chauffage central ou de conditionnement d'air	119.121	1.681.869	848.907	2.649.897				
Nombre de logements	567.330	3.118.032	1.675.368	5.360.730				

L'âge des bâtiments varie fortement d'une région à l'autre. En Flandre, 30,1 % des bâtiments ont été construits après 1981, contre 19,9 % en Wallonie et seulement 6,3 % en Région de Bruxelles-Capitale.







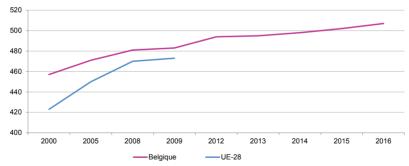


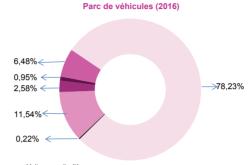
## A I Véhicules

Par rapport à 2002, l'ensemble du parc de véhicules en 2016 (en ce compris les motocycles) a progressé de 23,5 %, tandis que le nombre de voitures particulières a augmenté de près de 19,3 %. En comparaison avec la situation au 1er août 2015, l'ensemble du parc de véhicules ainsi que le nombre de voitures particulières ont légèrement augmenté (respectivement +1,8 % et +1,6 %).

En 1977, la Belgique comptait une voiture particulière pour 3,55 habitants. En 2016, il s'agit d'une voiture pour 1,97 habitants : il y a donc de plus en plus de voitures sur nos routes. En l'espace de 25 ans, la densité automobile a augmenté de près de 30 %. En Belgique, elle est légèrement supérieure à la moyenne européenne et équivaut à celle de nos pays voisins.

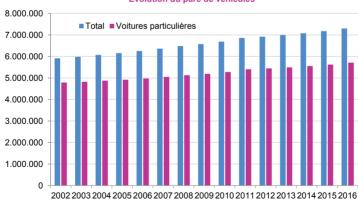






- Voitures particulières
- ■Autobus et autocars
- ■Transport de marchandises (camions, tracteur routiers et camionnettes)
- ■Tracteurs agricoles
- ■Véhicules spéciaux
- Motocycles

## Évolution du parc de véhicules



Taille du parc de véhi	cules					
Au 1 <sup>er</sup> août de l'année	2002	2010	2015	2016	Evolution 2016/2002	Evolution 2016/2015
Parc de véhicules	5.913.747	6.689.065	7.175.062	7.301.766	+23,5%	+1,8%
Voitures particulières	4.787.359	5.276.283	5.623.579	5.712.061	+19,3%	+1,6%
Autobus et autocars	14.769	16.226	16.094	16.040	+8,6%	-0,3%
Véhicules utilitaires pour le transport de marchandises	540.637	690.837	770.508	796.930	+47,4%	+3,4%
Tracteurs routiers	46.789	46.673	44.851	45.749	-2,2%	+2,0%
Tracteurs agricoles	162.687	177.989	186.334	188.122	+15,6%	+1,0%
Véhicules spéciaux	55.996	62.142	67.910	69.538	+24,2%	+2,4%
Motocycles	305.510	418.915	465.786	473.326	+54,9%	+1,6%
Habitants par voiture particulière au 1 <sup>er</sup> août	2,150	2,076	1,99	1,97	-8,4%	-1,0%

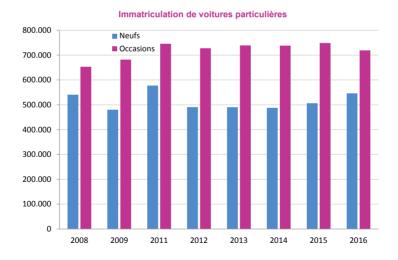
<u>Note explicative</u>: Les véhicules utilitaires pour le transport de marchandises sont les camions, camionnettes, véhicules tout-terrain et camions-citernes. Les tracteurs routiers sont des véhicules utilitaires à moteur auxquels sont attelées des semi-remorques (véhicules sans essieu avant).

Les véhicules spéciaux sont des véhicules lents dont les dimensions et le poids excèdent les valeurs maximales normalement autorisées. En Belgique, la valeur maximale autorisée s'élève à 44 tonnes. Les véhicules de cette catégorie ne peuvent donc circuler sur la voie publique que dans des conditions très strictes. Les motocycles sont tous les motocycles roulant à plus de 40 km/h, soit toutes les motocyclettes et la plupart des vélomoteurs.

Après avoir connu une hausse en 2010 et en 2011, les immatriculations de véhicules neufs ont enregistré un recul de 2012 à 2014 pour ensuite se reprendre depuis 2015.

Au niveau des véhicules neufs, le nombre d'immatriculations augmente pour la plupart des catégories en 2016 en comparaison de 2015. Seuls les autobus et les autocars ont connu un recul en 2016.

Au cours des dernières années, les immatriculations de véhicules d'occasion sont restées relativement stables pour les différentes catégories de véhicules à l'exception des autobus et autocars et des tracteurs agricoles.



Immatriculation de véhicules					
	2002	2015	2016	Evolution 2016/2002	Evolution 2016/2015
Immatriculation de véhicules neufs	556.854	602.857	654.605	+17,6%	+8,6%
Voitures particulières	472.830	506.284	546.142	+15,5%	+7,9%
Autobus et autocars	1.080	925	714	-33,9%	-22,8%
Véhicules utilitaires pour le transport de marchandises	53.322	64.853	72.173	+35,4%	+11,3%
Tracteurs	4.649	4.781	5.872	+26,3%	+22,8%
Tracteurs agricoles	3.419	3.185	3.689	+7,9%	+15,8%
Motocyclettes	21.554	22.829	26.015	+20,7%	+14,0%
Immatriculation de véhicules d'occasion	776.377	868.308	836.459	+7,7%	-3,7%
Voitures particulières	688.134	748.447	718.856	+4,5%	-4,0%
Autobus et autocars	864	802	1128	30,6%	+40,6%
Véhicules utilitaires pour le transport de marchandises	76.953	101.930	102.792	+33,6%	+0,8%
Tracteurs	4.359	3.824	4.150	-4,8%	+8,5%
Tracteurs agricoles	6.067	13.305	9.533	+57,1%	-28,4%

<u>Note explicative</u>: Les véhicules utilitaires pour le transport de marchandises sont les camions, camionnettes, véhicules tout-terrain et camions-citernes. Les tracteurs routiers sont des véhicules utilitaires à moteur auxquels sont attelées des semi-remorques (véhicules sans essieu avant).

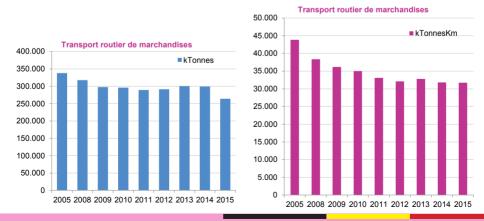
Les motocycles sont tous les motocycles roulant à plus de 40 km/h, soit toutes les motocyclettes et la plupart des vélomoteurs. Les motocycles ne sont pas inclus dans les véhicules d'occasion.

# B I Transport de marchandises

Le transport routier de marchandises, effectué par des véhicules immatriculés en Belgique (camions et tracteurs routiers ayant une charge utile d'au moins une tonne), accuse un recul depuis 2000 tant au niveau du nombre de tonnes transportées que des tonnes-kilomètres prestées.

En comparaison avec 2014, le nombre de tonnes transportées a connu une diminution en 2015 de -11,8 % et de -0,2 % pour le nombre de tonnes-kilomètres. En 2015, il était question d'une baisse de respectivement 31,7 % et 40,3 % par rapport à 2001.

Transport routier de marchandises par des véhicules immatriculés en Belgique								
	Unité	2001	2005	2013	2014	2015	2015/ 2014	2015/ 2001
Tonnes	1.000 t	386.380	337.863	300.563	299.423	263.991	-11,8%	-31,7%
Tonnes/km	mln tkm	53.158	43.846	32.795	31.808	31.729	-0,2%	-40,3%



# C I Navigation maritime

Navigation maritime						
	2011	2012	2013	2014	2015	2015 /2014
Navires entrants (a)	28.306	26.795	25.000	24.540	24.806	1,07%
Navires sortants (a)	29.262	27.649	25.439	25.503	25.770	1,04%
Cargaison (x 1.000t)	102.543	101.789	104.157	111.544	112.468	0,82%
Déchargement (x 1.000t)	128.375	120.705	122.724	125.515	128.715	2,49%
Passagers débarqués (x 1.000)	243	229	236	219	245	10,61%
Passagers embarqués (x 1.000)	254	237	232	218	245	11,02%

(a): Y compris le transit extra-communautaire.

La navigation maritime demeure un secteur important dans notre pays et reflète également la situation de notre économie. En 2009, la crise économique a frappé durement ce secteur, mais elle a ensuite fait place à un redressement en 2010 et en 2011. Après une période plus difficile en 2012, les volumes sont repartis à la hausse jusqu'à maintenant.

Le transport de passagers (hors croisières) a reculé longtemps mais les dernières années ont enregistré une stabilisation, et même une légère amélioration en 2015.

### D I Accidents de la route

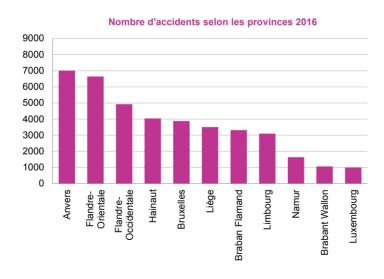
En 2016, on a dénombré 40.096 accidents de la route avec victimes faisant au total 51.827 victimes, parmi lesquelles 637 personnes ont perdu la vie dans les 30 jours suivant l'accident. En regard des résultats de 2015, il s'agit d'une baisse de 13% du nombre de décès, de 0,5 % du nombre d'accidents et de 1,4 % du nombre de victimes.

Victimes d'un accident de la route : nombre de décès par million d'habitants								
	1998	2005	2013	2014	2015	2016		
Union européenne	123	93	51	51	52			
Belgique	147	104	64	65	65	57		
Allemagne	95	65	42	42	43			
France	153	85	53	53	54			
Luxembourg	135	102	65	64	64			
Pays-Bas	68	46	34	28	31			
Royaume-Uni	61	56	28	29	28			

Victimes d'un accident de la route : nombre de décès en chiffres absolus								
	1998	2005	2013	2014	2015	2016		
Union européenne	58.982	45.346	25.938	25.900	26.000			
Belgique	1.500	1.089	724	727	732	637		
Allemagne	7.792	5.361	3.339	3.377	3.459			
France	8.920	5.318	3.268	3.384	3.461			
Luxembourg	57	46	45	35	36			
Pays-Bas	1.066	750	570	477	531			
Royaume-Uni	3.581	3.336	1.770	1.854	1.806			

Source : Commission européenne.

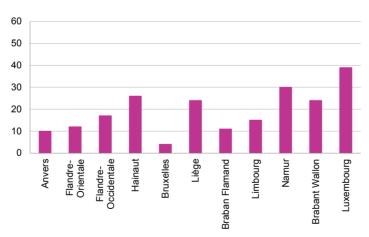
En 2016, le nombre de blessés graves et légers a diminué de respectivement 2,3% et 1,2% par rapport à 2015. De même on a enregistré moins d'accidents avec des blessés graves (-3,5% en Belgique, -13,5% à Bruxelles, -0,6% en Flandre et -9,3% en Wallonie).



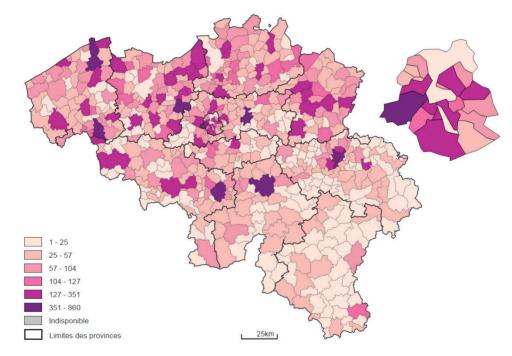
Le nombre d'accidents varie fortement d'un endroit à l'autre du pays. Les provinces d'Anvers, de Flandre orientale et de Flandre occidentale connaissent un nombre plus élevé d'accidents

Par contre, lorsque l'on analyse la gravité de ces accidents, ce sont les provinces de Luxembourg, de Namur et du Hainaut qui se distinguent par un nombre plus élevé de décès par mille accidents.

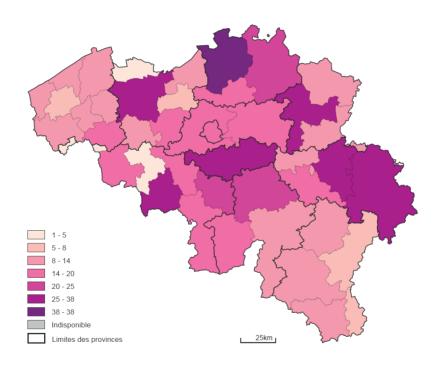
## Nombre de décès par mille accidents selon les provinces - 2016







# Nombre de tués 30 jours par arrondissements 2016



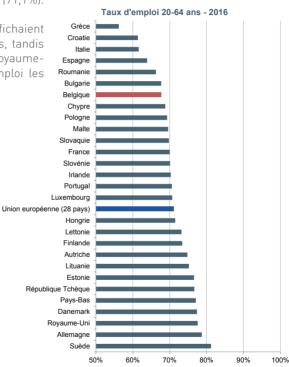


96

# A I Emploi et taux d'emploi

En 2016, 67,7% des personnes âgées de 20 à 64 ans avaient un emploi en Belgique. Le taux d'emploi belge se révèle ainsi inférieur à la moyenne européenne (71,1%).

La Grèce, la Croatie, et l'Italie affichaient les taux d'emploi les plus faibles, tandis que la Suède, l'Allemagne et le Royaume-Uni enregistraient les taux d'emploi les plus élevés.



Source: Eurostat.

Le taux d'emploi varie fortement en fonction de la classe d'âge. Avec un taux d'emploi de 22,7%, les jeunes de 15 à 24 ans enregistrent le pourcentage le plus faible. Près de 80% des personnes âgées de 25 à 49 ans sont occupées.

En ce qui concerne la classe d'âge des 50 à 64 ans, 56,6% exercent un emploi. Au cours des dix dernières années, le taux d'emploi dans cette classe d'âge a fortement augmenté.

Taux d'emploi selon la classe d'âge				
	2005	2010	2015	2016
15-24 ans	27,3%	25,2%	23,4%	22,7%
25-49 ans	80,1%	81,2%	79,2%	79,7%
50-64 ans	45,8%	50,9%	55,5%	56,6%
Total (15-64 ans)	61,1%	62,0%	61,8%	62,3%

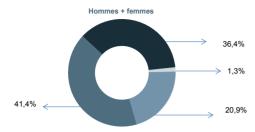
Parmi toutes les personnes ayant un emploi en Belgique (plus de 4,59 millions), 3.906.000 travaillent en tant que salariés et 680.000 en tant qu'indépendants.

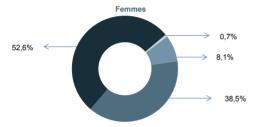
Les hommes travaillent plus souvent sous le statut d'indépendant que les femmes. Ainsi, 18,4% des hommes occupés sont indépendants contre 10,6% des femmes. En chiffres absolus, on dénombre quasiment deux fois plus d'hommes occupant un emploi d'indépendant que de femmes: 455.000 hommes et 226.000 femmes.

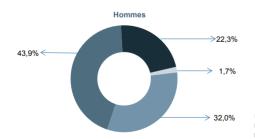


# Emploi par secteur

Le secteur tertiaire (services) regroupe la majeure partie de ces personnes occupées. Ainsi, 41,4 % de toutes les personnes occupées en 2016 travaillaient dans le secteur des services. Fort d'un taux de 36,4 % de l'emploi total, le secteur quaternaire ou non marchand n'est pas en reste. Plus d'une personne occupée sur cinq relève du secteur secondaire (production), tandis qu'à peine 1,3% travaillent dans l'agriculture ou la pêche (secteur primaire).







La répartition de la population occupée selon le secteur révèle de fortes disparités entre les deux sexes. Ainsi, le secteur quaternaire séduit davantage de femmes que d'hommes et regroupe plus de la moitié des femmes occupées. Il s'agit notamment des emplois dans les soins de santé, l'enseignement ou encore l'administration publique.

Par ailleurs, 38,5 % des femmes occupées travaillent dans le secteur des services. Par contre, l'agriculture et l'industrie attirent moins les femmes

43,9% des hommes occupés œuvrent dans le secteur des services. Avec une part de 32%, l'industrie se classe en deuxième position. Ce secteur est beaucoup plus populaire chez les hommes que chez les femmes. Inversement, le secteur non marchand compte nettement moins d'hommes. Enfin, moins de 2% des hommes occupés travaillent dans l'agriculture ou la pêche.

Secteur primaire

<sup>■</sup>Secteur secondaire

<sup>■</sup>Secteur tertiaire

<sup>■</sup>Secteur quaternaire

Les professions les plus courantes en Belgique sont les employés de bureau (fonctions générales), les vendeurs en magasin, les agents d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements, les aides de ménage à domicile ainsi que les professeurs de cours généraux (enseignement secondaire).

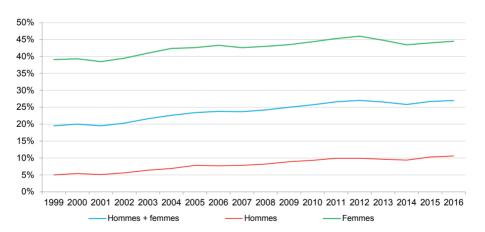
Chez les hommes, la fonction de conducteur de poids lourds et de camions rencontre le plus de succès. Chez les femmes, la fonction d'aide de ménage à domicile arrive en tête du classement des professions les plus courantes.

Professions les plus courantes selon le sexe (hommes + femmes) 2016	
1. Employés de bureau, fonctions générales	159.367
2. Vendeurs, magasin	150.225
3. Agents d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements	130.984
4. Aides de ménage à domicile	122.229
5. Professeurs de cours généraux (enseignement secondaire)	95.697

Pendant des années, le travail à temps partiel a connu un succès grandissant. En 2013 et 2014 toutefois, le pourcentage a reculé. Depuis 2015, le pourcentage de femmes et d'hommes qui travaillent à temps partiel est reparti légèrement à la hausse.

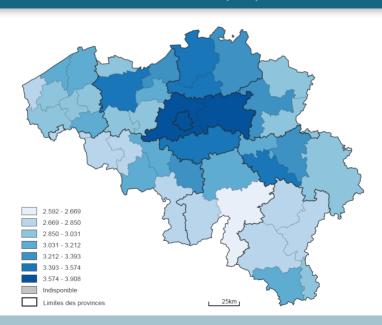
En 1999, 19,5% des salariés travaillaient à temps partiel. Ce pourcentage a atteint 27% en 2012 mais a baissé à 26,5% en 2013 et 25,8% en 2014. En 2016, 27% des salariés travaillent à temps partiel. Ce régime de travail reste surtout populaire chez les femmes. Ainsi, 44,5% des femmes salariées travaillaient à temps partiel en 2016, contre 10,6% des salariés masculins.

## Évolution de la proportion de salariés à temps partiel (1999-2016)



En Belgique, un salarié à temps plein percoit un salaire mensuel moyen de 3.414 euros brut le niveau du salaire varie toutefois considérablement entre les différents arrondissements. Avec un montant moyen de 3.908 euros, Bruxelles enregistre les salaires les plus élevés. Les arrondissements de la périphérie bruxelloise offrent également des perspectives financières intéressantes. En Wallonie, Nivelles se révèle l'arrondissement bénéficiant des salaires les plus élevés. En bas de l'échelle salariale figure l'arrondissement de Dinant, où le salaire mensuel moyen atteint 2.592 euros brut. En Flandre, l'arrondissement de Furnes présente les salaires les moins élevés.

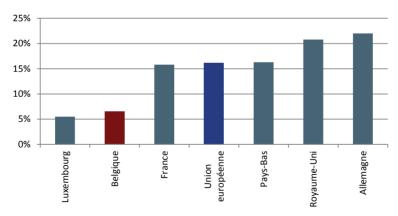
# Salaire mensuel brut moyen pour un salarié à temps plein selon le lieu de travail (2014)



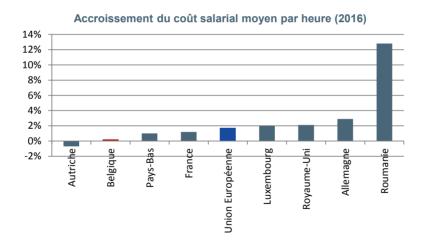
Le salaire moyen d'un salarié dépend de différents facteurs. Ainsi, un niveau d'instruction plus élevé se traduira par un salaire plus conséquent. Par ailleurs, il existe toujours une différence de rémunération entre les hommes et les femmes. En Belgique, une femme gagne en moyenne 6,5 % de moins par heure de travail prestée qu'un homme.

Malgré cet écart significatif, la Belgique fait plutôt bonne figure à l'échelle européenne. En comparaison avec les pays voisins, seul le Luxembourg enregistre un pourcentage inférieur. L'Allemagne connaît la plus forte inégalité salariale dans la mesure où les femmes perçoivent un salaire horaire 22 % inférieur à celui des hommes.

# Écart salarial entre les hommes et les femmes (en %) (2015)



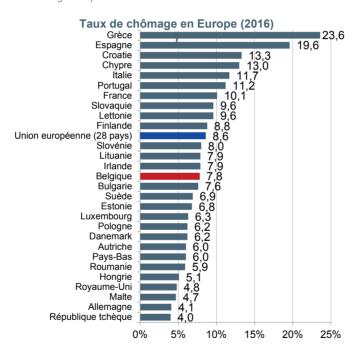
Les salaires du personnel constituent enfin un important facteur de coûts pour les entreprises. En 2016, les entreprises belges ont vu le coût horaire de la main-d'œuvre grimper de 0,2 % en moyenne. Ce chiffre se situe en dessous de la moyenne européenne. La Roumanie connaît la plus forte hausse du coût de la main-d'œuvre, soit +12,8 %. De son côté, l'Autriche ferme la marche dans la mesure où le coût horaire de la main-d'œuvre accuse une baisse de 0,7 %.



Source: Eurostat.

# C I Chômage et taux de chômage

Le taux de chômage dans l'Union européenne fluctue entre 4% (République tchèque) et 23,6% (Grèce) et s'élève en moyenne à 8,6%. En Belgique, 7,8 % de la population active était au chômage en 2016. Treize États membres de l'Union européenne présentent un taux de chômage supérieur à celui de la Belgique. La Grèce et l'Espagne affichent les taux de chômage les plus élevés.

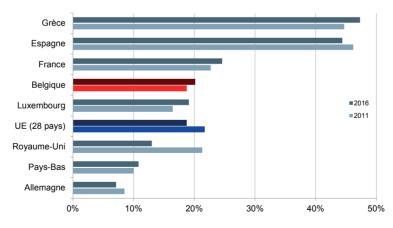


Source: Eurostat.

Des disparités plus fortes encore apparaissent au sein de l'Union européenne en ce qui concerne le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans. Avec un taux de 7,1%, l'Allemagne présente le plus faible taux de chômage des jeunes. En Belgique, le taux de chômage des jeunes atteint 20,1% en 2016. Nos pays voisins connaissent un taux de chômage des jeunes moins élevé à l'exception de la France où il s'élève à 24,6%. La moyenne européenne a baissé de 21,7% en 2011 à 18,7% en 2016.

En Belgique et dans les pays voisins, le taux de chômage des jeunes se situe plus de 50% en deçà du niveau observé en Espagne et en Grèce. En 2016, plus de 40% de la population active de moins de 25 ans était au chômage dans ces deux pays. Les pourcentages de l'Espagne et de la Grèce s'élèvent en 2016 à respectivement 44,4% et 47,3%, ce qui constitue déjà une nette amélioration par rapport à l'année record de 2013. Le taux de chômage des jeunes s'élevait alors à 55,5% en Espagne et 58,3% en Grèce.

Taux de chômage des jeunes (moins de 25 ans) (2011 et 2016)



Source : Eurostat.

# D I Population inactive

En 2016, la Belgique comptait 4,39 millions de personnes inactives de 15 ans et plus. Ces personnes n'effectuaient aucun travail rémunéré, ne recherchaient pas activement un emploi ou n'étaient pas disponibles pour travailler. Cette population comprend 1,88 million d'hommes et 2,51 millions de femmes. Plus de la moitié (52,8%) des personnes inactives sont en disponibilité préalable à la pension, en prépension (chômage avec complément d'entreprise), en pension anticipée ou à la retraite. Les élèves et les étudiants représentent 21,2% de la population inactive de 15 ans et plus, les femmes et les hommes au foyer 9,8%, les personnes en incapacité de travail 9,4% et les personnes inactives n'appartenant pas à l'une des catégories précédentes 6,8%.

La répartition est différente chez les hommes et chez les femmes. Ainsi, 57,4% des hommes inactifs sont (pré)pensionnés, contre 49,4% des femmes inactives. Seulement 0,9% des hommes inactifs sont hommes au foyer, tandis que ce pourcentage s'élève à 16,5% chez les femmes. En chiffres absolus, on dénombre 413.000 femmes au foyer contre 17.000 hommes au foyer.

Composition de la population inactive de 15 ans et plus (2016)								
	Homn	nes	Femm	nes	Total			
Élèves et étudiants	459.139	24,4%	471.236	18,8%	930.375	21,2%		
Femmes et hommes au foyer	17.282	0,9%	413.284	16,5%	430.566	9,8%		
Personnes en incapacité de travail	189.203	10,0%	225.004	9,0%	414.207	9,4%		
(Pré)pensionnés, personnes en pension anticipée ou en disponibilité préalable à la pension	1.082.028	57,4%	1.238.734	49,4%	2.320.762	52,8%		
Autres inactifs	137.229	7,3%	159.834	6,4%	297.062	6,8%		
Total	1.884.881	100,0%	2.508.092	100,0%	4.392.972	100,0%		

# E I Pauvreté

En Belgique, 15,5 % des individus vivent dans un ménage dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté. En 2016, ce seuil de pauvreté s'établissait à 1.115 euros pour une personne vivant seule et à 2.347 euros pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants.

Pourcentage de la population sous le seuil de pauvreté (2016)					
	Hommes	Femmes	Total		
Belgique	14,4%	16,5%	15,5%		
0-15 ans	15,2%	19,3%	17,2%		
16-64 ans	14,0%	16,0%	15,0%		
65 ans et plus	15,2%	15,5%	15,4%		
Actifs-occupés	4,8%	4,6%	4,7%		
Inactifs:	24,4%	24,4%	24,4%		
Chômeurs	46,3%	45,4%	45,9%		
Retraités	14,2%	12,5%	13,3%		
Autres inactifs	31,8%	32,2%	32,0%		
Niveau d'éducation : faible	25,3%	26,6%	26,0%		
Niveau d'éducation : moyen	12,4%	15,9%	14,1%		
Niveau d'éducation : élevé	6,7%	6,8%	6,8%		

108

Dans l'Union européenne, le risque de pauvreté atteignait 17,3 % en 2015.

Risque de pauvreté (en %)						
	2010	2012	2013	2014	2015	2016
Union européenne	16,5	16,8	16,7	17,2	17,3	-
Belgique	14,6	15,3	15,1	15,5	14,9	15,5
Allemagne	15,6	16,1	16,1	16,7	16,7	-
France	13,3	14,1	13,7	13,3	13,6	-
Luxembourg	14,5	15,1	15,9	16,4	15,3	-
Pays-Bas	10,3	10,1	10,4	11,6	11,6	12,8 (p)
Royaume-Uni	17,1	16	15,9	16,8	16,7	-

(p) = Provisoire

Source : Eurostat. (version 15-07-2017)

<u>Note explicative</u>: la proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en deçà du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60% du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux).

109

<sup>- =</sup> Pas encore disponible.

Outre la pauvreté monétaire, de nouveaux indicateurs voient le jour, comme la privation matérielle sévère.

Les personnes « en situation de privation matérielle sévère » sont confrontées à au moins quatre des neuf situations suivantes : ne pas être en mesure de payer un loyer ou des factures courantes, de chauffer correctement son domicile, de faire face à des dépenses imprévues, de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours, de s'offrir une semaine de vacances par an en dehors du domicile, de posséder une voiture personnelle, un lave-linge, un téléviseur couleur ou un téléphone. En Belgique, 5,5 % de la population appartient à un ménage confronté à une privation matérielle sévère. Ce taux s'élevait à 7,8 % dans l'Union européenne en 2016. Les personnes issues d'un ménage en risque de pauvreté monétaire sont plus sévèrement touchées par la privation matérielle (24,3 % d'entre elles).

Privation matérielle grave (en %)						
	2010	2012	2014	2015	2016	
Union européenne	8,4	9,9	8,9	8,1	7,8 (e)	
Belgique	5,9	6,3	5,9	5,8	5,5	
Allemagne	4,5	4,9	5	4,4	3,9 (p)	
France	5,8	5,3	4,8	4,5	4,4 (p)	
Luxembourg	0,5	1,3	1,4	2	2 (e)	
Pays-Bas	2,2	2,3	3,2	2,6	2,6	
Royaume-Uni	4,8	7,8	7,4	6,1	5,2 (p)	

<sup>- =</sup> Pas encore disponible.

(e) = estimé

(p) = provisoire

Source: Eurostat. (version 15-07-2017)

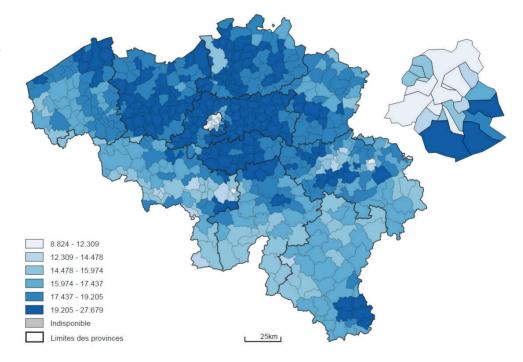
### F I Revenus

En 2014, le revenu net imposable des Belges s'élevait en moyenne à 17.684 euros. Il ressort de la ventilation par région que la Flandre détient le revenu par habitant le plus élevé. Fort d'un montant de 18.949 euros, le revenu moyen des Flamands dépasse en effet de 7,2 % la moyenne nationale. Les habitants de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale disposent de moyens financiers nettement moindres. Ainsi, le revenu moyen des Wallons se situe 5,7 % en deçà de la moyenne belge, tandis que les Bruxellois doivent même se contenter de 21,7 % de moins sur base annuelle.

Au niveau communal, Sint-Martens-Latem arrive en tête des communes présentant le revenu moyen par habitant le plus élevé. Les revenus y sont supérieurs de 56,5 % à la moyenne nationale. Le revenu moyen le plus faible se situe à Saint-Josse-ten-Noode. Le revenu par habitant de cette commune s'élève à moins de la moitié de la moyenne nationale et est inférieur de 68 % au revenu dont dispose un habitant de Sint-Martens-Latem.

111





La Région flamande affiche le revenu moyen déclaré le plus élevé en ce qui concerne les déclarations individuelles. Sur base annuelle, le revenu moyen des Flamands dépasse en effet de 3,4 % la moyenne belge. Le revenu moyen Région wallonne est, par contre, inférieur de 5,1 % à la moyenne nationale.

Pour les personnes mariées et les cohabitants légaux, la Région flamande présente à nouveau le revenu déclaré le plus élevé. Les habitants de la Région de Bruxelles-Capitale se trouvent à l'autre extrémité de l'échelle des revenus. Les Bruxellois mariés ou cohabitants détiennent des revenus qui sont inférieurs de 12 % à ceux déclarés par le Belge moyen.

Une déclaration peut être remplie par une ou deux personnes. La règle générale veut que chacun remplisse une déclaration individuelle, à l'exception des personnes mariées et des cohabitants légaux (déclaration commune).

#### Revenus selon les déclarations fiscales: la Belgique et les régions 2012 2014 2013 Revenu Revenu Revenu Revenu médian Revenu médian Revenu médian moven par moyen par moyen par par par par déclaradéclaradéclaradéclaradéclaradéclaration tion tion tion tion tion (€) (€) (€) (€) (€) (€) Région de **Bruxelles-Capitale** Déclaration 20.243 15.509 20.587 15 840 20.719 15.833 individuelle 43.446 30.285 44.008 30.990 45.327 31.906 Déclaration commune Région flamande Déclaration 20 659 17.819 21 045 18 227 21 724 18.557 individuelle 41.122 49 092 39.978 50.253 52.591 43.215 Déclaration commune Région wallonne Déclaration 19 120 16 306 19 509 16 663 19.941 16.907 individuelle 47.096 39.724 38.623 48.240 50.081 41.458 Déclaration commune **Belgique** Déclaration 20 095 17 085 17 463 21 013 17 635 20 476 individuelle 49.212 51.328 41.807 48 098 38 849 39 945 Déclaration commune

<u>Note explicative</u>: médian = revenus se situant au milieu de la série, les déclarations ayant été classées par ordre de grandeur des revenus : la moitié des revenus déclarés sont inférieurs, l'autre moitié est supérieure.

# G I Dépenses des ménages

En Belgique, les dépenses des ménages privés s'élevaient en moyenne à 35.920 euros en 2014. La majeure partie (29 % du total) de ces dépenses était consacrée au logement, puis viennent les dépenses pour l'alimentation, les boissons et le tabac (15,4 %), les transports et les communications (14,9 %) et la culture, les loisirs, l'horeca et les voyages (14,7 %).

Au niveau régional, ce sont les ménages de la Région flamande qui consomment le plus, soit 38.050 euros en moyenne contre respectivement 33.780 et 31.360 euros pour les ménages en Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale. Les ménages de la Région flamande consomment en fait plus que les ménages des deux autres régions pour la plupart des postes budgétaires. C'est notamment le cas pour les dépenses dans la culture, les loisirs, l'horeca et les voyages (6.020 euros contre 4.100 pour Bruxelles-Capitale et 4.360 pour la Wallonie).

#### Dépenses movennes par ménage et par an selon les régions - 2014 Montant en € Belgique Région de Région Région Bruxellesflamande wallonne Capitale Produits alimentaires et hoissons non 4.570 4.710 4.250 4.890 alcoolisées Boissons alcoolisées et tabac 700 590 690 760 Vêtements et chaussures 1 640 1.250 1 930 1.270 Logement, eau, électricité, gaz et autres 10.430 10.210 10.590 10.240 combustibles Meubles, appareils et ustensiles 1 790 2 090 2 010 2 280 ménagers, entretien courant Santé 1.660 1.520 1.740 1.560 Transport 4.280 3 220 4 620 4.070 1 070 1 010 1 110 1.020 Communications Culture et temps libre 2.950 2.220 3.270 2.650 Formation 180 260 200 110 Restauration et horeca 2.320 2.750 1.710 1.880 Soins et services personnels 3.890 2.960 4.020 4.000 Consommation movenne totale 35.920 31.360 38.050 33.780

# Dépenses moyennes par ménage et par an selon les régions - 2014

# Répartition en %

	Belgique	Région de Bruxelles- Capitale	Région flamande	Région wallonne	
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	13,1%	13,5%	12,8%	13,5%	
Boissons alcoolisées et tabac	2,0%	1,9%	1,8%	2,3%	
Vêtements et chaussures	4,6%	4,0%	5,1%	3,8%	
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	29,0%	32,5%	27,8%	30,3%	
Meubles, appareils et ustensiles ménagers, entretien courant	5,8%	6,4%	6,0%	5,3%	
Santé	4,6%	4,8%	4,6%	4,6%	
Transport	11,9%	10,3%	12,1%	12,0%	
Communications	3,0%	3,2%	2,9%	3,0%	
Culture et temps libre	8,2%	7,1%	8,6%	7,9%	
Formation	0,5%	0,8%	0,5%	0,3%	
Restauration et horeca	6,5%	6,0%	7,2%	5,1%	
Soins et services personnels	10,8%	9,4%	10,5%	11,9%	
Consommation moyenne totale	100%	100%	100%	100%	

# **H I Enseignement**

13,9% de la population belge de 15 ans et plus ne possède aucun diplôme ou uniquement un diplôme de l'enseignement primaire. Un cinquième de la population a seulement un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur.

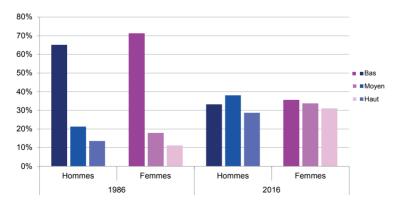
L'enseignement secondaire supérieur est le niveau d'instruction le plus élevé pour 35,7% de la population. 29,9% de la population a un diplôme de l'enseignement supérieur. La plupart des diplômes de l'enseignement supérieur sont des diplômes de l'enseignement non universitaire de type court ou bacheliers professionnels. La part de ces diplômes est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Chez les hommes par contre, les diplômes de type long sont plus populaires que chez les femmes.

Niveau d'enseignement de la population âgée de 15 ans et plus (2016)				
	Hommes	Femmes	Total	
Primaire ou sans diplôme	12,0%	15,7%	13,9%	
Secondaire inférieur	21,2%	19,8%	20,5%	
Secondaire supérieur	38,1%	33,5%	35,7%	
Brevet d'enseignement supérieur (BES)	0,3%	0,4%	0,4%	
Supérieur non universitaire de type court / bachelier professionnalisant / bachelier académique (haute école ou université) / formation complémentaires post-graduat ou post-bachelier	15,0%	19,7%	17,4%	
Enseignement supérieur non universitaire de type long - enseignement universitaire (master, licence, ingénieur, docteur en médecine) / formations complémentaires post-licence ou post-master	12,7%	10,6%	11,6%	
Doctorat	0,7%	0,4%	0,5%	
Total	100%	100%	100%	

Le niveau d'instruction de la population belge a fortement augmenté entre 1986 et 2016. En 1986, 65,1% des hommes et 71,2% des femmes de 15 ans et plus détenaient tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Au cours des dernières décennies, ce pourcentage de personnes peu qualifiées a baissé tant chez les hommes que chez les femmes pour passer sous la barre des 40 %. Chez les deux sexes, ce recul s'est traduit par une hausse du nombre de personnes moyennement et hautement qualifiées.

La progression la plus significative est à mettre à l'actif des femmes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. En 1986, 11,1% des femmes de 15 ans et plus détenaient un diplôme de l'enseignement supérieur. En 2016, le pourcentage de femmes hautement qualifiées a grimpé à 31,1%. La part de femmes hautement qualifiées dépasse le pourcentage d'hommes hautement qualifiées (28,7%). Enfin, en 2016, 38,1% des hommes et 33,5% des femmes étaient en possession d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur sans avoir achevé d'études supérieures.

Niveau d'enseignement de la population de 15 ans et plus en Belgique (1986 et 2016)



En Belgique, 45,6% des 30-34 ans détenaient un diplôme de l'enseignement supérieur en 2016. La Belgique se situe ainsi largement au-dessus de la moyenne européenne, qui s'élève à 39,1%. Les femmes enregistrent de bien meilleurs résultats que les hommes dans ce domaine. En Belgique, 50,7% des femmes âgées de 30 à 34 ans sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 40,4% des hommes de la même tranche d'âge.

Sur la base de l'indicateur ci-dessus, Eurostat examine si tous les États membres ont atteint l'important objectif européen selon lequel, à l'horizon 2020, 40% des Européens âgés de 30 à 34 ans doivent avoir obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou assimilé. Notre pays y est déjà parvenu, tout comme la plupart de nos pays voisins.

Pourcentage des 30-34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur					
	2005	2009	2012	2016	
Union européenne	28,1%	32,3%	36,0%	39,1%	
Belgique	39,1%	42,0%	43,9%	45,6%	
Allemagne	26,1% (b)	29,4%	31,8%	33,2%	
France	37,7%	43,0%	43,3%	43,6%	
Luxembourg	37,6%	46,6% (b)	49,6%	54,6% (u)	
Pays-Bas	34,9%	40,5%	42,2%	45,7%	
Royaume-Uni	34,5%	41,4%	46,9%	48,1%	

(b) : Rupture de série.

(u) : Peu fiable

<u>Note explicative</u>: contrairement à d'autres pays, l'Allemagne ne prend pas en compte un certain nombre d'études post-secondaires. Ce pourcentage serait nettement supérieur en incluant ces études.

La stratégie UE2020 vise également à ramener le pourcentage de jeunes en décrochage scolaire à 10% d'ici 2020. Il s'agit de la part de personnes âgées de 18 à 24 ans n'ayant pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et ne suivant plus d'enseignement, ni de formation. Par rapport à 2005, le pourcentage de jeunes en décrochage scolaire en Belgique est passé de 12,9% à 8,8% en 2016. La moyenne européenne se chiffre, quant à elle, à 10,7%.

# Décrochage scolaire : pourcentage de la population âgée de 18 à 24 ans ne suivant ni études, ni formation et ayant obtenu tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur

	2005	2009	2013	2014	2016
Union européenne	15,7%	14,2%	11,9%	11,2% (b)	10,7%
Belgique	12,9%	11,1%	11,0%	9,8% (b)	8,8%
Allemagne	13,5%	11,1%	9,8%	9,5% (b)	10,2%
France	12,5%	12,4%	9,7% (b)	9,0% (b)	8,8%
Luxembourg	13,3%	7,7% (b)	6,1%	6,1% (b)	5,5%
Pays-Bas	13,5%	10,9%	9,3% (b)	8,7% (b)	8,0%
Royaume-Uni	11,5%	15,7%	12,3%	11,8% (b)	11,2%

(b) : Rupture de série. Source : Eurostat.

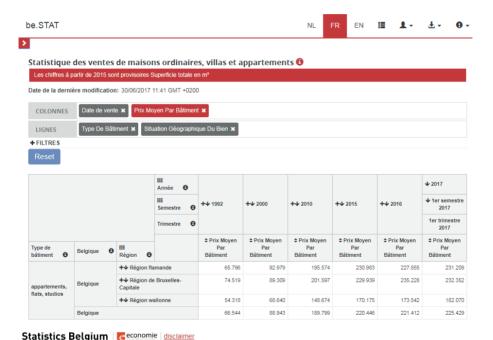
Le site compte six thèmes principaux : population, marché du travail et conditions de vie, économie, circulation et transport, environnement et énergie. En plus vous avez accès à de nombreuses informations de fond sur la manière dont les données ont été collectées et le timing des résultats.



www.statbel.fgov.be

be.STAT

Une nouvelle version de notre base de données en ligne be.STAT a été lancée en mai 2016. Cette nouvelle version vous permet de facilement composer et télécharger vous-même des tableaux. L'accès direct dans l'application à une page récapitulative reprenant tous les sets de données disponibles est une nouveauté. L'interface est aussi plus conviviale et des possibilités d'exportations supplémentaires, telles que json, ont été prévues.

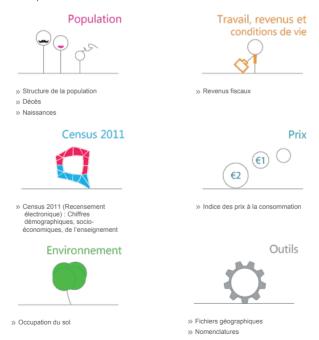


https://bestat.economie.fgov.be/bestat/index.xhtml

## OPEN DATA

La Direction générale Statistique – Statistics Belgium met via ce portail plusieurs sets d'open data à disposition. Tout le monde peut utiliser gratuitement ces open data, à des fins aussi bien commerciales que non commerciales. Nous élargissons régulièrement notre offre de sets de données. Les nouveaux sets de données sont annoncés sur cette page et dans notre newsletter.

#### Datasets disponibles



http://statbel.fgov.be/fr/statistieken/opendata/

# Census 2011, un recensement pour le 21ème siècle

- Le Census 2011 est une photographie de la Belgique au 1.1.2011.
- Il a été organisé par la Direction générale Statistique Statistics Belgium.
- C'est le premier recensement de la population n'ayant entraîné aucune charge pour le citoyen.
- Toutes les données du Census 2011 sont issues de bases de données administratives.
- Des règles strictes de confidentialité garantissent l'anonymat pour le citoyen ainsi que le respect de sa vie privée.
- Ce type de recensement engendre également un coût bien inférieur à un recensement classique.
- Les mêmes définitions ont été utilisées dans les 28 pays membres de l'Union européenne, ce qui facilitera fortement les comparaisons internationales.
- Cette nouvelle méthodologie permettra une mise à jour régulière des résultats.



Les chiffres sont à présent disponibles sur le site: http://www.census2011.be

## Newsletter + Médias sociaux

Grâce aux flux RSS et sur Twitter et Facebook, vous restez informé des chiffres les plus récents. Si vous vous abonnez à notre newsletter, vous recevrez un aperçu des nouveautés chaque semaine dans votre boîte électronique.

#### Facebook



Facebook: Statistics Belgium FR

Envoyez simplement un e-mail à l'adresse statbel@economie.fgov.be avec pour objet « inscription newsletter (FR) ». Vous recevrez alors chaque semaine les dernières informations statistiques dans votre boîte électronique.

**Twitter** statbel Statistics Belgium 1 351 47 1 327 economie Tweets Tweets & réponses Médias Suggestions - Actualiser - Tout afficher **Statistics Belgium** @Statbel fr Statistics Belgium @Statbel fr · 3 h Statistics Belgium @Statb... × Les formations pendant la carrière ont la cote en Belgique Suivre Statistics Belgium assume la statbel.fqov.be/fr/statistique... #statbel #CVTS responsabilité de produire les statistiques nationales (officielles) de la Belgique. SPFEconomie @SPFEcono... × @ Bruxelles FEACHING Statbel.fgov.be DEVELOPMENT SPF Sécurité sociale @SPF... × Inscrit en février 2012 LEARN NE ILLS Suivre Tweeter 28. Trouvez vos connaissances 8 Abonnés que vous connaissez Tendances pour vous · Modifier #parlbru #voedingsdriehoek Laurent Louis 2 138 Tweets #UNGA® Statistics Belgium @Statbel\_fr · 15 sept. 449 k Tweets #Transportaérien : Nombre de vols et de passagers (2007-2016) #statbel #ShapeTomorrow statbel.fqov.be/fr/statistique... #CETA

Twitter: Statistics Belgium

#FinSupervisionEU #iOS11





